ÉDITIONS GALAAD

Inquisitiô

(Le message des trois anges), tome IV

La réalité de l'attaque du faux prophète et de l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie.

(Version revue et complétée – réédition)

Livret 13 : Les œuvres hors la loi de l'impudique corruptrice

1^{re} édition collector : l'Amour des Cieux pour le salut du peuple chrétien

IMPORTANT:

Livre gratuit ne peut être vendu.

Kenny Ronald MARGUERITE

Table des matières

° 1 – Présentation des livrets	6
- 1.1. Contenu des livrets :	11
° Exemple d'oeuvres de confusion d'une aveugle s'é	tant
autoproclamée guide des aveugles	13
° 2 – Les œuvres hors la loi de l'impudique corruptrice	14
° 3 – Une lumière pour l'avenir	68
° 4 – Présentation du livre ''Inquisitiô (Le message des trois an	ges),
tome V, Bases de la réforme des doctrines iniques de l'impud	ique
corruptrice qui contreviennent à la parole de Dieu (Version revu	ie et
complétée – réédition)''	85

Remerciements à mon amie Mme Nicole MARIE-LOUISE

Avant de vous parler d'elle, j'aimerais vous inviter à faire un arrêt afin de vous présenter une réalité qui est directement liée au texte de [Romains 13 verset 7].

Ce texte nous invite, entre autres, à rendre l'honneur à qui il doit revenir. Sur la base de ce texte, je m'en vais vous parler de mon amie Nicole, et pour ce faire, je vous dirais qu'elle a collaboré à tous mes livres, dont celui-ci, en donnant une forme à mes mots et en magnifiant mes idées sans les altérer.

C'est elle qui donne un sens à mes idées et parvient à retranscrire fidèlement ma pensée en lui donnant un ton plus léger.

Pourtant, elle a œuvré, et œuvre encore, tout en sachant que ces livres seront offerts gratuitement au format numérique.

L'aide précieuse qu'elle m'apporte n'est donc pas intéressée, car elle agit uniquement par amour de Dieu, par passion pour l'écriture et pour me soutenir.

En retour, pour tout ce temps accordé gracieusement, je vous demande de la porter, ainsi que sa famille dans la prière et que votre bénédiction leur soit accordée, au nom puissant de Jésus-Christ notre Seigneur et maître.

Dédicace à mon fils Samuel

Ce livre est pour toi, Samuel, mon fils, afin que tu saches que ton père t'aime!

Puissent ces pages, telle une ancre, t'enraciner dans le Seigneur. En outre, les derniers chapitres de cet ouvrage te permettront de mieux comprendre les raisons qui ont fait que tu as dû grandir loin de moi.

Bien que depuis plus d'une décennie, je n'aie malheureusement pas pu te serrer contre mon cœur et entretenir avec toi les relations père-fils tant espérées, j'ai heureusement, depuis plus de deux ans, appris à te connaître à distance, grâce aux moyens modernes.

Je glorifie le Seigneur pour t'avoir permis de grandir en sagesse en te dotant d'une belle âme. Puisse l'amour de la vérité manifestée en l'Éternel toujours être ta priorité. Ne baisse jamais l'échine devant l'injustice! Tu seras ainsi victorieux.

ÉDITIONS GALAAD



La culture est le levier permettant aux Hommes de prétendre à l'excellence. Ne la négligeons pas.

(De plume et d'action)

Copyright © 2023 ÉDITIONS GALAAD Californie 97232 Le LAMENTIN (MARTINIQUE) http://kenny-ronald-marguerite.com

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre.

1 Présentation des livrets

En guise d'introduction, je vous dirais que ce livre que vous avez entre les mains présente les œuvres iniques que pratique la religion adventiste du septième jour, ainsi que les plans qui m'ont été inspirés par l'Esprit de Dieu afin de réformer cette religion.

Ce livre est le dernier appel à la repentance que le Seigneur, dans sa grande mansuétude et sa grande miséricorde me donne de présenter à cette religion, à cause des actes pratiqués qui ne le révèrent pas.

Maintenant ces points actés et pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais que dans ces lignes, je vous expose les œuvres de l'Église adventiste du septième jour, qui se présente comme étant la défenderesse de la foi et de la parole de Dieu, mais qui œuvre comme ceux-là mêmes qu'elle condamne.

Mes propos relatifs au caractère inique des œuvres de cette religion pourraient sembler insensés, tellement cette dernière donne au monde l'image d'un lieu où la parole de Dieu est honorée et où nulle œuvre de ténèbres ne demeurent, comme « des squelettes dans des placards ».

Nous verrons qu'il en est tout autrement. Je vous démontrerais, au travers des préceptes doctrinaux de l'Église adventiste du septième jour, mis en lumière par la Bible combien ces fondements sont iniques et ne servent pas Dieu, bien au contraire.

Pour vous présenter les grandes lignes des errements de l'Église adventiste du septième jour, il nous faut commencer par les fondations sur lesquelles cette Église a été construite, puis développée pour en venir à ce qu'est, en cette décennie, la base du dogme que professe cette religion.

En préambule, je vous dirais qu'il y a plusieurs décennies de cela le Seigneur a suscité à une « frêle petite plante », qu'il a établie de son vivant prophétesse, elle s'appelait Ellen G. White.

L'Esprit de Dieu lui a donné de porter, entre autres, le message des trois anges apocalyptiques. La raison d'être principale de ce message à trois branches est de nous amener à donner Gloire au Seigneur!

Il présente en outre son jugement dont l'heure est arrivée, il appelle aussi l'humanité à la repentance et nous invite tous à rejeter toute doctrine qui n'est pas du Seigneur. Ce message présente aussi le sort final qui sera réservé à ceux qui rejetteront le Seigneur pour servir des doctrines d'hommes et enfin, il a pour but d'amener la papauté et ses sbires à la déchéance.

Cette humble servante du Seigneur, qu'était *Ellen G. White* a reçu de l'Esprit de Dieu de nouvelles révélations prophétiques, qui présentent les œuvres iniques et cachées de la papauté, et qui sont mises en lumière par le message des trois anges apocalyptique.

Ce faisant, de sa plume elle a laissé des instructions bien précises pour que les adventistes du septième jour ne puissent jamais s'unir à cet être inique, qu'est la papauté. Elle présente aussi l'influence que les papes ont et auront sur les nations, et les organes législatifs qui gèrent le monde, de ce fait Mme White de son vivant a exhorté le peuple adventiste du septième jour à ne jamais contracter de telles unions.

Hormis ces instructions et recommandations, elle a laissé une épée, flamboyante et puissante destinée à permettre au monde de connaître le vrai visage de la papauté ainsi que les doctrines iniques que professe l'Église catholique, c'est le livre « La tragédie des siècles ».

Malheureusement, en cette génération, d'un revers de la main, le leader adventiste M. Ted N.C. Wilson a perverti toutes ces bases instituées par Mme White, sur lesquelles la foi adventiste est basée. Cet homme a renié les fondations de la foi de sa religion, en désavouant le livre « La tragédie des siècles », écrit de la plume d'Ellen G. White.

Il est allé jusqu'à demander pardon au pape François parce que 700000 de ces livres ont été distribués lors d'un des passages du pontife en Amérique. *Ted N.C. Wilson* a en outre appelé de ses vœux une union entre les adventistes et les catholiques. Il a aussi mis en place des accords avec l'ONU, chose inimaginable jusque-là.

Tout cela peut paraître anodin, et même pour certains dénoter une grande ouverture d'esprit, néanmoins quand on lève le voile des apparences et que l'on plonge les regards sur une réalité de vie, nous comprenons le non-sens du nouveau positionnement de cette religion.

Pour ce faire, je m'en vais vous poser une question : Peut-on professer à la fois une chose et son contraire. Exemple : peut-on à la fois se déclarer contre l'avortement et être pro avortement ? Ou encore, peut on à la fois se battre contre les lois qui permettent en Amérique à tout un chacun de posséder une arme et soit même en détenir une ?

Ainsi, la religion adventiste du septième jour, ne peut pas d'un côté décréter que son dogme est basé sur les écrits d'*Ellen G. White* et d'un autre, renier ces enseignements, en pratiquant ce qu'elle a proscrit.

Ainsi, soit l'Église adventiste du septième jour s'émancipe des règles d'Ellen G. White, et pratique de nouvelles doctrines, soit cette religion demeure dans ses anciens sentiers et pratique ce que sa défunte prophétesse charismatique a établi. Pour l'instant, nous sommes loin de ces deux extrêmes, car cette religion en est venue à pratiquer des doctrines bigarrées, qui sont un mélange des enseignements que Mme Ellen G. White a laissés et de ceux issus du dogme catholique.

Un exemple concret est la réalité de « l'Église du reste », cette religion l'a vécue du temps de Mme White qui en tant que prophétesse du Seigneur avait le don de prophétie, qui consiste à ce que le Seigneur parle à un de ses prophètes ou prophétesses en rêves ou en visions.

Mme White a reçu un grand nombre de visions et quelques rêves grâce auxquels elle a guidé le peuple adventiste du septième jour.

Elle a aussi reconnu que l'Esprit de prophétie consiste à ce que Dieu parle à ses prophètes en rêves et en visions.

En opposition à tout cela, des décennies après la mort de *Mme White*, n'ayant plus de prophètes dans ses rangs l'Église adventiste du septième jour a perverti ces bases. À leur place ont été institués des préceptes iniques de l'Église catholique qui ont été revus et édulcorés à « *la sauce* » adventiste du septième jour.

Parmi ces préceptes nous retrouvons le baptême des enfants ou encore la désacralisation des rêves et des visions. Nous verrons aussi comment au travers de ces baptistères, l'Église adventiste du septième jour ne rend pas un culte à Dieu. Bien au contraire, elle livre, pieds et poings liés, ceux qui vont se faire baptiser.

Incroyable! Vous verrez à qui et comment. Nous verrons aussi, qu'alors que cette religion se réclame comme étant la gardienne du sabbat, comment en plein sabbat, elle transgresse le commandement du Seigneur qui demande que « la main gauche ne puisse pas savoir ce que fait la droite ».

Je vais aussi vous présenter les œuvres sectaires et hors la loi que l'Église adventiste du septième jour a mises en place et qui lui permet, grâce à des contraintes psychologiques, de dépouiller ses membres de plusieurs millions de dollars par an et cela depuis des décennies, par le biais des dîmes et des offrandes qu'elle les oblige à lui verser.

Tout ce que je viens d'énoncer, je vous le démontrerai au travers des textes bibliques, juridiques, législatives et des doctrines établies par l'Église adventiste du septième jour.

Je poursuivrai en disant que j'ai eu à croiser *l'épée spirituelle* avec cette religion, mais du fait de sa puissance financière et de sa renommée, j'y ai laissé plus que « des plumes ».

Ma jeune épouse, à l'époque m'avait mis devant un dilemme, arrêter d'écrire contre cette religion, qui était autrefois la nôtre, ou divorcer.

J'ai choisi de demeurer fidèle au Seigneur. Les répercussions furent mon divorce et l'éloignement de mon fils que sa mère a emmené vivre à *huit mille kilomètres* de moi.

Néanmoins, devenu majeur, il est revenu vers moi depuis environ deux ans et nous réapprenons à nous connaître, mais je ne l'ai pas encore vu physiquement depuis plus de **14, très longues, années...**

Pour finir, pour qu'il y ait équité, je vous présente aussi un résumé de ma vie et vous verrez comment le Seigneur a la capacité de retirer un homme de la déchéance la plus totale pour en faire un de ses serviteurs, l'objectif étant que toute gloire lui revienne à lui seul, le Tout Puissant!

Pour poursuivre, je vous dirais que ce livret est un extrait d'un livre numérique plus volumineux, qui comporte 572 pages, intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et de l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie (Version revue et complétée – réédition) ».

Si vous souhaitez plus de précisions, lorsque je fais référence à un chapitre, vous pouvez le retrouver dans la version complète du livre.

Enfin, je tiens à préciser que cette version intégrale a été scindée en 16 livrets, dont celui-ci.

Le but de ces livrets est d'être dans un format plus maniable et transportable, en vous apportant un meilleur confort de lecture.

Ils vous permettront également de choisir plus facilement le thème qui vous convient.

Toutefois, ils sont tous mis à votre disposition en version numérique, livrets et livre en version intégrale.

Je vous invite à les télécharger sur mon site :

https://kenny-ronald-marguerite.com

Vous pouvez en faire profiter vos proches ou en parler autour de vous.

Bon à savoir :

La version intégrale de ce livre ainsi que ces livrets n'ont été corrigés qu'à 30% par un professionnel ou par mon amie Nicole, il y a donc des fautes dans leurs pages, veuillez m'en excuser.

Devant le faire parvenir au plus vite à ceux à qui il est destiné, et ne pouvant pas terminer sa correction dans l'immédiat, je le fais donc paraître ainsi.

1.1 Contenu des livrets:

° Livret 1 : La raison d'être du message du deuxième ange apocalyptique
° Livret 2 : La raison d'être du message du troisième ange apocalyptique
 2.1. Les modalités du scellement des deux peuples (celui de Dieu et celui de la bête)
- 2.2. La réalité prophétique qui se cache derrière les symboles « acheter » et « vendre »
° Livret 3 : La réalité des juges du jugement dernier et les plans subtils du démon par lesquels il cherche à rendre inéligible ces juges115
° Livret 4 : Les réalités prophétiques présentant l'identité de l'agneau bestial d'apocalypse 13
° Livret 5 : La réalité du faux prophète, qui est, au service de la bête apocalyptique serviteur du démon
° Livret 6 : Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer, en matière de rêves et de visions, le blason du paganisme au détriment de la Parole de Dieu ?
° Livret 7 : Les élèves inattendus du « saint » chevalier félon195
° Livret 8 : Représentation littérale de l'union inique de la belle et de la bête matérialisée par l'œcuménisme223
° Livret 9 : Les oeuvres du loup aux dents longue et qui est insatiable, revêtu de peau de brebis, établis à la tête des Moutons de panurge265

Kenny Ronald MARGUERITE

O Livret 10: Doctrines fallacieuses des grands falsificateurs315
° Livret 11 : L'œuvre de nécromancie de l'impudique corruptrice341
O Livret 12: Les transgressions de la loi divine par l'impudique corruptrice
° Livret 13 : Les œuvres hors la loi de l'impudique corruptrice395
O Livret 14 : Découvrez les Églises qui pratiquent les œuvres de Babylone et qui vous vendent au diable par leurs baptêmes sataniques
° Livret 15 : Les choix funestes de l'oisillon précoce
 Livret 16: De vile chenille terrestre à papillon du Seigneur533 – 16.1. Mon combat de foi et ses retombées549

Exemple d'oeuvres de confusion d'une aveugle s'étant autoproclamée guide des aveugles

« Les apparences sont souvent trompeuses, et nous mènent à voir dans notre prochain des interdits, qui sont souvent mineurs, alors que notre vie toute entière est une abomination devant le Seigneur. La réalité même de ce que Dieu appelle iniquité, n'est pour certains, qu'une formalité afin de mieux vivre sa foi.

C'est ce type d'oeuvres, qui fera que plus d'un « bon chrétien » sera rejeté au grand jour du retour du Seigneur, à l'instar de ceux décrits dans [Matthieu 7 versets 21-27].

Soyons donc vigilants, comme les Béréens, afin de ne pas perdre notre couronne (la vie éternelle), à cause d'actes, que nous pourrions pratiquer, et qui nous semblent anodins, mais qui ne le sont pas devant le Seigneur et nous disqualifient pour l'Éden. »

[Citation de Kenny R. MARGUERITE].

2 Les œuvres hors la loi de l'impudique corruptrice

Pour commencer ce chapitre je vous dirais que dans ce monde, ceux qui veulent briller en société, vont généralement toujours rechercher trois choses, la première est la puissance, le second est la renommée, et la troisième qui est la plus importante des trois, car à elle seule peut permettre aux deux autres d'exister, c'est la richesse.

L'argent étant le nerf de la guerre, beaucoup n'hésiteront pas à prendre des voies détournées et hors la loi en vue de remplir leur caisse. Généralement, cette quête financière, étant destiné à briller, ce faisant, avec cet argent frauduleusement acquis ces personnes feront le bien autour d'eux, en vue d'avoir une légitimité.

Néanmoins, utiliser de l'argent sale pour faire le bien, le rend-il propre ? Pour y répondre, prenons un exemple concret.

Pour ce faire je vous amène dans un village où tous les habitants son prospère, ils vivent dans de belles maisons, à côté desquelles de belle voiture trône, Férraris, Porches, Bugattis etc. sont légion dans ses lieux des plus « paradisiaques ». Les habitants de ce lieu semblent avoir tous réussi le rêve américain.

Combien la vie du plus grand nombre semble vide et insipide en comparaison à celle que vivent ces nantis. Néanmoins, la vie nous apprend qu'il ne faut pas envier la vie des autres, car l'origine de leur bien peut être des plus ténébreux.

En ce qui concerne ces nantis, en vue de comprendre d'où vient leur fortune, il suffit de les suivre durant certains soirs où on les voie récupérer des sacs remplis d'argent.

Pourtant ils ne sont pas transporteur de fonds, ni trafiquant de drogue, ni des gens de la pègre ou de la mafia, mais ce sont des blanchisseurs d'argent sale qui proviennent de la vente de drogue, d'extorsions, etc. Ces sommes ont été obtenu au prix du sang d'innombrable innocent, certaines fois le meurtre de famille entière, tués pour n'avoir pas voulu adhérer à ce système.

Nos nantis, de leur côté ne vendent pas de drogue, n'extorque personne, et ne commettent pas d'assassinat, mais ils sont les petites mains qui vont faire en sorte de rendre l'argent de la drogue légal en l'investissant dans leur entreprise.

Ce faisant, une grosse partie de ce financement, leur revient. Ainsi le « paradis » de ces gens a pour base l'enfer de la toxicomanie que vivent les dépendant à ces drogues ainsi que le prix du sang de tous ces Innocents qui ont été tués. Néanmoins nos nantis, se donnent bonne conscience en ce disant qu'ils ne font que blanchir de l'argent, mais non jamais fait de tort à personne.

En outre, pour se donner bonne conscience, avec la part qui leur reviens de cet argent ils ont monté une société d'oeuvre de bienfaisance, qui construit des maisons pour les défavoriser, des écoles et des hôpitaux pour les plus pauvres.

Tout cela se termina quand le baron de la drogue pour qui les habitants de notre village des plus privilégiés travaillaient à être arrêtée et que son organisation fit démanteler.

De ce fait, nos nantis ont arrêté les œuvres ténébreuses qu'ils ont pratiquées durant des décennies.

Néanmoins, leurs coffres-forts, sont resté remplis de l'argent sale. La morale que je souhaite, avant tout tiré de cette histoire est :

De l'argent sal qui est utilisé pour faire le bien, devient-il de l'argent propre ? En outre, les biens achetés avec de tels fonds, peuvent ils être agréés du Seigneur ? Bien sur que non !

Pour poursuivre, je vous dirais que l'Église adventiste du septième jour, est à l'image de ces personnes qui vivent dans ce petit village des plus sélects. Cette religion, nous l'avons vue, est l'une de celles qui à le plus grand nombre d'écoles et d'hôpitaux protestants dans le monde.

En outre, l'oeuvre adventiste du septième jour donne au monde l'apparence de gens bien, qui œuvres pour le relèvement des plus défavoriser. Malheureusement, l'origine des fonds qui permet à cette religion de briller est baser sur une des plus grandes escroqueries que le monde religieux n'est connu.

C'est en agissant de façon frauduleuse que cette religion a pu engranger de l'argent en grande quantité et qui aujourd'hui lui permet d'étaler sa réussite financière aux yeux du monde. Nous allons dans un premier temps, comme nous l'avons fait pour notre village de nanti, découvrir la prospérité qu'affiche l'Église adventiste du septième jour, ainsi que les bases visibles et légales par lesquelles cette religion est devenue prospère.

Puis je vais lever le voile, des réalités du plus gros braquage de fond, que cette religion à réaliser et le moyen utiliser pour y arriver.

Pour commencer, voici ce que nous apprenons de la gestion financière de cette religion :

« La dîme : pour montrer que nous reconnaissons le plan biblique et que nous sommes conscients du privilège et de la responsabilité qui reposent sur les membres d'Église, en tant qu'enfants de Dieu et parties de son corps, nous sommes tous encouragés à rendre fidèlement la dîme, soit un dixième de nos bénéfices ou revenus personnels, versés à la trésorerie de l'Église.

La dîme n'est pas employée ou gérée par l'Église locale, mais elle est transmise au trésorier de la fédération. Ainsi, les dîmes de toutes les Églises aboutissent à la trésorerie de la fédération.

Celle-ci en transmet un certain pourcentage à l'échelon supérieur de l'organisation ecclésiale, conformément à la politique administrative de la Conférence générale et des divisions, afin de financer l'accomplissement de l'oeuvre de Dieu dans ses différentes sphères de responsabilité et d'activité.

Ces règles ont été établies pour rassembler et répartir les fonds dans le monde entier, et pour gérer les affaires de l'oeuvre.

Les aspects financiers et matériels de notre Église ont une grande importance. Ils sont indissociables de la proclamation du message du salut ; ils en font partie intégrante. » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Complétons avec ce deuxième texte : « Les délégués de la Rencontre du Printemps ont eu l'occasion d'apprendre une bonne nouvelle, notamment que l'Église Adventiste du 7ème Jour a atteint une nouvelle étape financière, l'année dernière.

[...] Les dîmes et les offrandes furent un sujet de satisfaction l'année dernière.

Les dîmes rendues au sein de la Division de l'Amérique du Nord pour l'année 2013 ont connu une hausse de 1.7% comparées à l'année 2012, totalisant \$949 millions.

Les dîmes rendues par les autres divisions ont quant à elles connues une hausse de 3.6%, totalisant plus de \$1.4 milliards.

[...] Les délégués ont également accepté plusieurs recommandations d'allocations émises par les départements de la Planification Stratégique et le Comité Budgétaire :

- \$1.6 millions pour les initiatives de santé et d'éducation au sein de l'Union du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord.
- \$600 000 à l'intention de la Division de l'Asie du Sud et du Pacifique afin qu'elle puisse lancer Hope Channel Indonésie.
- \$650 000 à l'intention des centres d'éducation théologique au sein de la Division d'Asie du Nord et du Pacifique.
- \$8 million à l'intention de Hope Channel afin qu'elle puisse étendre le contrat de la télévision officielle adventiste avec Direct TV et son accès au satellite jusqu'en 2020.

[...] Les fonds affectés à Hope Channel proviennent de ce qui est appelé les « dîmes extraordinaires », un don de \$102 million en termes de dîmes, perçu par l'Eglise en 2007. [...]

Plus de \$12 millions provenant de ces « dîmes extraordinaires » ont été réservés pour soutenir la transition des projets qui avaient été lancés à partir de cette « dîme extraordinaire », alors qu'ils font à présent partie des budgets opérationnels, a déclaré Prestol.

Quant aux \$2.8 millions qui ont été alloués aux divisions et à l'Union du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, Prestol a déclaré que ces régions avaient été encouragées à investir cette somme dans le projet « Mission auprès des Villes », mais qu'elles pouvaient tout aussi bien l'utiliser « à leurs discrétions. [...] »

[Tiré du site : https://adventist.news/fr, géré par ANN, Le réseau adventiste d'actualité, Post du 18 avril 2014 de la Conférence Générale des aventistes du septième jour, Silver Spring, Maryland, États-Unis, Élizabeth Lechleitner].

Finissons avec ce dernier texte qui nous apporte des renseignements complémentaires : « Au cours d'une année difficile, les adventistes d'Amérique du Nord versent une dîme record de 1,1 milliard de dollars US en 2020. La plupart ne le prévoyaient pas, et de nombreux trésoriers à différents niveaux de l'église cherchaient un rapport ayant une tendance dans la direction opposée.

Mais dans ce qui ne peut être décrit que comme un miracle de fidélité, les chiffres de la dîme de 2020 pour l'Église adventiste du septième jour en Amérique du Nord (NAD) se sont approchés de 1,1 milliard de dollars. [...]

"Il est étonnant pour moi de voir la fidélité de nos membres au cours d'une année qui a comporté des troubles sociaux, la pandémie de COVID et des turbulences économiques", a ajouté G. Alexander Bryant, président de la NAD.

"Rien de cette année [passée] n'a été facile. [...]

Le 27 janvier 2021, le département de la trésorerie de la NAD a publié le rapport de comparaison des dîmes 2020. Le rapport indique les montants de la dîme et le nombre de membres dans toute la division pour 2019 et 2020 — les neuf syndicats et la Mission Guam-Micronésie (GMM) sont inclus.

L'année 2020 s'est terminée avec 1 093 421 650 \$ de dîme totale dans toute la division. Par rapport à 1 075 010 963 \$ en 2019, cela représente un gain de 18,4 millions de dollars. "En 2020, les membres de la NAD ont reversé plus de dîme en une seule année qu'à aucun autre moment de son histoire ", a partagé Robinson.

[...] Sept des neuf conférences de l'Union en Amérique du Nord ont enregistré une augmentation de la dîme d'une année sur l'autre ; La GMM a également enregistré une augmentation de la dîme d'une année sur l'autre.

Sur les 59 conférences et missions locales, 40 ont enregistré un gain d'une année sur l'autre. [...] » [When God Moves Members to Give. In a challenging year, Adventists in North America return record US\$1.1 milliard in tithe in 2020. Texte tiré du site : https://www.nadadventist.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)].

En faisant la synthèse de ces textes, nous comprenons que le précepte adventiste du septième jour présente la dîme, comme étant un dixième des bénéfices ou des revenus personnels de ces membres devant être versés à la trésorerie de leur Église.

Cet argent ne reste pas dans les murs de ces églises où elle a été versée par ces membres, mais transmis a la fédération adventiste du septième jour dont elle dépend. Les fédérations gardent une quote-part de cet argent et fait le reste transité vers l'échelon supérieur, union, division, la Conférence générale.

L'objectif est qu'il est une équité dans les fonds que ces diverses entités adventistes du septième jour reçoivent dans le monde, et qu'ainsi, il n'y est pas une partie de l'oeuvre adventiste du septième jour qui soit plus en souffrance qu'une autre.

Grâce aux dimes versées par ces membres l'Église adventiste du septième jour est devenue très prospère. En 2013, sans compté les dime de sa division de l'Amérique du Nord elle a reçu plus de 1.4 milliards de dollars US en dimes.

Et en 2020 pour l'Amérique du Nord elle a perçu un montant total, record, de dîmes d'un montant de 1,1 milliard de dollars US. Nous sommes donc devant des sommes qui donnent des vertiges, car nous ne parlons pas en millions de dollars, mais en milliards de dollars.

L'argent des dimes est destiné, à soutenir l'organisation ecclésiale – donc à payer les ouvriers qui oeuvrent dans l'oeuvre adventiste du septième jour –, pour financer et soutenir les branches de la santé et de l'éducation (donc les hôpitaux et les écoles) de cette religion, à mettre en place des entités audiovisuelles, ici nous avons des chaines TV.

Une autre partie est destinée à soutenir les « Mission auprès des Villes », mais qu'elles pouvaient tout aussi bien l'utiliser "à leurs discrétions [...] », ces sommes étant laissés à la discrétion de ceux qui les reçoivent sont donc de l'argent de poche en vue qu'ils puissent manoeuvrer à leur guise.

Grâce à ce flux ininterrompu mensuel de fond que ces membres lui versent l'Église adventiste du septième jour à pu devenir l'une des religions protestante les plus solides financièrement.

Ce qui permet à cette religion de présenter au monde diverses structures, hôpitaux, écoles etc. et ces œuvres bonnes et de par cela elle peut déclarer fièrement : « [...] L'Église adventiste gère le plus grand réseau protestant d'écoles et d'hôpitaux dans le monde. [...] » [Wilson elected president of Seventh-day Adventist world church. ANN and Adventist.news du 24 juin 2010. Tiré du site: https://adventist.news (traduit en Français à partir du texte original anglais)].

Avant de poursuivre, il est important pour moi de préciser, que je ne remets pas en question, ni n'incrimine, la raison d'être de la dime, car établis par Dieu, nous le verrons.

Je ne remets pas non plus en question la bonne gestion que l'Église adventiste du septième jour fait de celle que ces membres lui verse, car cet argent est géré, selon moi avec sagesse.

En outre, le fait d'être prospère n'est pas un crime et n'est pas interdit par le Seigneur, car c'est lui qui enrichit ou appauvrit, il promet de faire de nous la tête et non la queue, en sorte que nous puissions prêter aux autres sans devoir emprunter, mais tout cela selon qu'il le trouvera bon [1 Samuel 2 versets 2-10], [Deutéronome 28 versets 1-14].

Ce faisant, je n'incrimine en rien, cette prospérité financière qui est celle de l'Église adventiste du septième jour.

Ce que j'incrimine c'est les moyens que cette religion utilise pour contraire ces membres à lui verser la dime. Cela nous le verons tout à l'heure, mais pour l'instant revenons à l'organisation adventiste du septième jour établie pour les dimes et la prospérité qui s'en découle.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de noter que la doctrine que je vous présente dans ce chapitre a permis à l'Église adventiste du septième jour de spolier ses membres durant des décennies, mais est maintenant en partie abrogée.

Néanmoins, cette religion, par le biais de contraintes psychologiques – nous le verrons – contraint, depuis des décennies, ses membres à lui verser des fonds, par le biais de la dîme.

Nous nous retrouvons ici encore dans le même cas de figure que ce que nous avons déjà vu, dans le $tome\ II$ de ce livre, concernant les biens du peuple juif que l'Église catholique a spoliés et qui demeurent encore en sa possession.

Pour découvrir cette œuvre sectaire et hors la loi que pratiqua et pratique encore l'Église adventiste du septième jour, je vous propose tout d'abord de nous arrêter sur la teneur de sa doctrine qui appelle les membres à lui verser des dîmes et des offrandes :

« Le voeu baptismal N° 9 (de l'Église adventiste) : Croyez-vous à la nécessité d'une Église organisée ? Avez-vous l'intention de rendre un culte à Dieu et de soutenir l'Église par vos dîmes et vos offrandes, ainsi que par vos efforts et votre influence personnels ? »

[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Pour une meilleure compréhension de ce texte rajoutons aussi ceci :

« Terminologie employée dans le Manuel d'Église : Église – pour des raisons de simplicité textuelle et de place, le mot « Église » avec un « É » majuscule, est utilisé au lieu de l'appellation complète « Église adventiste du septième jour » [...] » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

J'ai tenu à vous présenter ce deuxième texte avant de développer le premier afin que nulle ambiguïté ne puisse subsister sur ce mot « l'Église » qui est utilisée dans ce premier texte veut en réalité dire l'« Église adventiste du septième jour ».

Maintenant ce point établi, revenons au premier de ces deux textes. Avant tout, il est important de remarquer qu'il s'agît ici de l'un des voeux baptismaux que ceux devant se faire baptiser à l'Église adventiste du septième jour doivent faire s'ils veulent être baptisés.

Il est à noter que ce vœu baptismal à été renforcer en 2010 par cette religion, avec un autre choix qui est désormais proposé à ceux voulant se faire baptiser et qui est le suivant :

- « Voeux de baptême alternatifs : [...]
- 3. Désirez-vous être baptisé pour témoigner publiquement de votre foi en Jésus-Christ, être accepté dans la communauté de l'Église adventiste du septième jour et soutenir fidèlement l'Église et sa mission par l'influence que vous exercerez, par vos dîmes, vos offrandes et par une vie de service?

[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2010 par la Conférence générale d'Atlanta].

Désormais celui qui veut se faire baptiser au sein de la religion adventiste du septième jour peut choisir de confesser les treize doctrines baptismales dont fait partie le « voeu baptismal N°9 » que nous avons vue plus avant où ce « voeu de baptême alternatif N°3 » que je viens de vous présenter.

La finalité de ces deux textes est la même, celui qui veut se faire baptiser doit post-baptême faire le vœu qu'il va soutenir cette religion en lui versant des dîmes et des offrandes. Nous développerons plus longuement tout à l'heure sur l'obligation des vœux baptismaux, à l'Église adventiste du septième jour en vue d'être baptisé.

Maintenant, le décor posé, et avant d'en revenir à ces voeux baptismaux où celui désirant se faire baptiser est appelé à faire le vœu de soutenir l'oeuvre adventiste du septième jour avec ces dîmes et ces offrandes, intéressons-nous a leurs origines. Cette règle adventiste du septième jour présentant la gestion devant être mise en place pour les dîmes et les offrandes est rattachée à une doctrine qui trouve son fondement dans la Bible [Malachie 3 versets 7-12].

L'intéressé au baptême doit juste accepte de donner ses dîmes et ses offrandes à l'Église, ce qui est, en soi, un principe biblique.

Par cet engagement baptismal, nulle contrainte n'est apparemment exercée sur l'intéressé, néanmoins en lisant ce qui suit nous découvrons tout le contraire : « Vœux de baptême et engagement (de l'Église adventiste) : Les candidats au baptême et les personnes accueillies dans la communauté sur profession de foi affirmeront leur acceptation des croyances fondamentales en présence de la communauté locale ou d'un autre organisme approprié. [...]

Le pasteur ou l'ancien doit poser aux candidats les questions suivantes, auxquels ils répondront soit en indiquant verbalement leur assentiment, soit en levant la main, soit par toute autre méthode appropriée correspondant à la culture locale. »

[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Comme vous pouvez le constater, pour être accepté dans la communauté adventiste du septième jour, il faut répondre positivement aux vœux baptismaux au préalable.

Ainsi quand un responsable de l'Église adventiste du septième jour pose à l'intéresser au baptême la question « [...] Avez-vous l'intention de rendre un culte à Dieu et de soutenir l'Église par vos dîmes et vos offrandes [...] », deux réponses peuvent ce faire jour : OUI ou NON !

Le candidat est certes libre de répondre en son âme et conscience l'une des deux réponses. Néanmoins seul un oui permet de devenir adventiste du septième jour !

Cette petite question semble anodine, mais est une oppression psychologique que l'Église adventiste du septième jour fait peser sur celui qui veut se faire baptiser. Pour le comprendre, il ne faut pas oublier les réalités et la porter du baptême.

Pour ce faire je vous invite à lire cet extrait tiré de mon livre intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome III. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique » au chapitre « La réalité prophétique qui se cache derrière les symboles "acheter" et "vendre" ».

Nous avons été vendus au péché, et devions en payer le prix qui est la mort. Mais Christ nous a rachetés, en acceptant de mourir à notre place. Ce faisant, il a laissé un chèque en blanc qui peut être présenté par ceux qui le désirent pour une adhésion gratuite au salut, rappelons, s'il en est besoin, que le salut n'est pas réellement gratuit, car déjà acquitté par Jésus.

Désormais, ceux qui veulent acheter gratuitement le salut doivent endosser le chèque en blanc que Christ nous a laissé et, pour ce faire, ils doivent se faire baptiser [Actes 2 versets 38-39], [Marc 16 verset 16].

Prenons une image qui pour moi illustre bien la réalité du salut :

Imaginons que nous héritions d'un gros chèque avec un nombre impressionnant de zéros après le chiffre de tête si bien qu'il ressemble à un collier de perles rares.

Ce chèque est destiné à solder toutes nos dettes et à nous permettre de vivre comme un prince. Ainsi est le salut manifesté en Jésus-Christ. Il a signé un chèque en blanc pour nous, il a, au prix de sa vie, acquitté celui du salut pour tous. Ce chèque de salut ne peut devenir valide qu'une fois déposé dans la banque du ciel, car afin que le prix du divin sacrifice de Christ nous soit crédité, nous devons l'encaisser en acceptant Jésus par le baptême.

C'est par le baptême que l'on fait alliance en Jésus avec Dieu et que l'on acquiert par là même la vie éternelle qui est en lui.

Le salut est vendu gratuitement à toute l'humanité, Jésus l'ayant déjà payé au préalable pour nous, nous permettant de vivre en lui en renouveau de vie.

Le salut étant vendu gratuitement, il est nécessaire qu'il y ait des vendeurs qui réalisent cette transaction.

Ce faisant, le lieu de prédilection pour ce commerce ne peut se situer qu'au sein du peuple de Dieu, car c'est à son église que le Seigneur donne de vendre gratuitement le salut à l'humanité.

Ceux appelés à cette œuvre de « vente du salut », ce sont les hommes consacrés, établis au sein du peuple de Dieu. Voici comment leur œuvre est présentée : « S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église;

Et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain. Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » [Matthieu 18 verset 17-18, Bible Louis Second].

Il est intéressant selon moi de découvrir ce texte dans une autre version pour une plus grande clarté: « S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église. S'il refuse aussi d'écouter l'Église, mets-le sur le même plan que les païens et les collecteurs d'impôts. Vraiment, je vous l'assure: Tous ceux que vous exclurez sur la terre auront été exclus aux yeux de Dieu et tous ceux que vous accueillerez sur la terre auront été accueillis aux yeux de Dieu. » [Matthieu 18 versets 17-18, Bible Semeur].

Le salut ayant déjà été payé en Jésus-Christ, il se vend et s'achète gratuitement et rappelons-le, ceux qui le vendent ainsi, ce sont les hommes consacrés qui ont été établis sur le peuple de Dieu.

Voici comment on obtient le salut en Christ – donc comment on l'achète gratuitement : « Pierre leur dit : Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.

Car la promesse est pour vous, pour vos enfants, et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera. » [Actes 2 versets 38-39, Bible Louis Segond].

C'est par le baptême que le salut s'achète et se vend. Pour garder notre image du gros chèque, celui qui se fait baptiser présente le chèque que Jésus-Christ lui a laissé et celui qui le baptise reçoit ce chèque et le dépose dans « la banque du ciel ». La transaction est aussi simple qu'un troc, on donne une chose (sa vie de péché) et l'on reçoit en retour une nouvelle vie, celle de Christ. Ainsi, une fois lié à Jésus, on ne devient qu'un avec lui [Hébreux 3 verset 14].

Ici nous avons la base « *normale* » devant gérer le commerce de la vente et de l'achat (*gratuit*) du salut, mais cette transaction peut être altérée, car on peut avoir le chèque et qu'il ne soit plus en état d'être accepté par la banque du ciel. Revenons à notre exemple :

Imaginez que, par mégarde, le chèque soit oublié dans la poche d'un vêtement qui passe à la machine et qu'il ressorte en bouillie. Question: qu'advient- il de la fortune qui était inscrite sur ce gros chèque? Pouvez-vous présenter la bouillie au banquier, argumentant que c'était un gros chèque avec tout plein, tout plein de zéros? Bien sur que non!

Il en est de même pour le salut, cette transaction peut ne pas être acceptée par le Seigneur pour vice de forme. Pour le comprendre il nous faut en revenir à la réalité du baptême [Marc 16 verset 16].

Celui qui croira et se fera baptiser deviendra un enfant de Dieu en qui l'Esprit de Dieu vit et guide [Actes 2 versets 38-39], [Romains 8 versets 15-17], [1 Corinthiens 6 verset 19], [1 Corinthiens 2 versets 6-16].

Dès lors le démon ne peut le toucher, et cela tant qu'il se gardera lui-même en demeurant fidèle au Seigneur [1 Jean 5 versets 18].

Aux autres ayant rejeté le Seigneur ils ne seront pas sauvés.

Ce faisant il demeure de façon individuelle un homme ou une femme « animal » qui auront pour finalité de participer au grand bain communautaire (la géhenne), où des convives de marque sont invités, Satan, les démons, l'agneau bestial, la bête à sept têtes et dix cornes, etc. Nous voici arrivés à la fin de l'extrait de mon autre livre.

Ainsi, nous avons vu, que le salut est intrinsèquement lié au baptême, de sorte que celui qui n'est pas baptisé sera condamné et son devenir sera le feu de la Géhenne (*l'enfer*), réservé à tous ceux qui ne seront pas sauvés.

C'est en jouant sur la peur du feu de l'enfer, et de la mort éternelle qui sera la fin annoncée pour ceux qui ne sont pas baptisés, que les hauts dirigeants adventistes du septième jour font en sorte que les postulants à leur baptistère acceptent de rendre leur vie conforme à toutes les exigences du dogme adventiste du septième jour.

Le choix qui est laissé à celui qui se fait baptiser est soit d'adhéré à toutes les doctrines adventistes du septième jour, qui sont pour beaucoup, comme nous l'avons vue antibiblique, et être baptisés.

Pour ce faire, publiquement, il faudrait qu'avant d'être baptisé, l'intéresser puisse faire le vœu qu'il accepte d'adhérer à toutes les doctrines adventistes du septième jour.

La répercussion sera de recevoir « la marque de la désobéissance à la parole de Dieu », prophétiquement appeler la marque de la bête. Pour approfondir cette réalité je vous invite à lire le chapitre intitulé « La réalité prophétique qui se cache derrière les symboles "acheter" et "vendre" ».

Hormis cela, tous ceux qui refuseront de faire ce vœu ne seront pas baptiser et par extension ils demeurent, sous le coup de la loi qui réclame le prix du péché qui est la mort, celle qui est éternelle.

Oui car il faut être baptisé pour être sauvé, en Jésus-Christ.

Il est à noter que ces deux choix que laisse l'Église adventiste du septième jour à ceux qui veulent se faire baptiser est la mort éternelle.

Néanmoins, il existe aussi une autre solution, pouvant être mis en place, dans les moments de crise où il n'y a pas la possibilité de souscrire à un baptême qui soit conforme à la parole de Dieu, au sein de son peuple.

Pour le découvrir je vous invite à lire mon livre intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome V, Bases de la réforme des doctrines iniques de l'impudique corruptrice qui contreviennent à la parole de Dieu (Version revue et complétée — réédition) » au chapitre « La réalité des saints (peuple fidèle de Dieu) face à la marque de la flétrissure que donne la bête ».

Comme nous venons de le voir, le baptême est une question de vie et de mort, même si c'est de celle qui est éternelle dont il s'agît.

Sachant cela les hauts dirigeants adventistes du septième jour se sont assuré que leurs caisses seraient toujours remplies, en obligeant tous ceux qui souhaitent se faire baptiser à confesser qu'ils verseront leurs dîmes et leur offrande au sein de leur religion.

En outre, un autre piège qui soutient la base de cette arnaque est aussi dissimulés dans un autre engagement baptismal, le numéro 11, dont voici la teneur : « Engagement baptismal n° 11 (de l'Église adventiste) : Connaissez-vous et comprenez-vous les principes bibliques fondamentaux tels qu'ils sont enseignés par l'Église adventiste du septième jour ?

Avez-vous l'intention, par la grâce de Dieu, d'accomplir sa volonté en mettant votre vie en harmonie avec ces principes ? » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Il est intéressant de noter que depuis 2010, une autre possibilité de vœux, similaire à celui-ci a été entériné dans le dogme adventiste du septième jour et il fait partie de trois « voeux de baptême alternatifs ». Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« Voeux de baptême alternatifs : [...] 2. Acceptez-vous les enseignements de la Bible tels qu'ils sont exprimés dans la Déclaration des croyances fondamentales des adventistes du septième jour et vous engagez-vous, par la grâce de Dieu, à vivre en harmonie avec ces enseignements ? [...]

[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2010 par la Conférence générale d'Atlanta].

Comme vous pouvez le constater ce nouveau voeu baptismal alternatif est un doublon de celui qui existait déjà et que nous avons vu plus haut. Ces engagements des adventistes du septième jour obligent les nouveaux baptisés à accepter que leur vie soit conforme aux doctrines de cette religion. En confessant cette doctrine, celui qui est baptisé chez les adventistes du septième jour est donc tenu de connaître toutes les règles afin d'y soumettre sa vie.

Les règles ayant objet à la dime devant être donné, comme toute celle qui a trait au précepte adventiste du septième jour ne peut pas ne pas être connu par le nouveau baptiser, car dans le texte qui suit nous découvrons la base doctrinale avec lequel il a été endoctriner antébaptême : « Instruction doctrinale pour candidat au baptême :

Le sommaire ci-après des croyances fondamentales a été spécialement préparé pour l'instruction des candidats au baptême.

Chaque candidat devrait se familiariser complètement avec son contenu, pour bien comprendre les devoirs qui en découlent pour les croyants, et démontrer par sa vie qu'il est disposé à accepter toutes les doctrines enseignées par les adventistes du septième jour et à s'y conformer par sa conduite, puisque c'est par les fruits qu'il porte que le chrétien se fait connaître.

Avant d'être baptisés ou d'être admises sur profession de foi, les personnes désireuses de devenir membres de l'église adventiste du septième jour doivent recevoir une solide instruction biblique touchant les croyances fondamentales de l'église telles qu'elles figurent au chapitre 2, page 24 à 33 du présent manuel d'église. [...] » [Manuel d'Église, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 1981 par la Conférence générale des adventistes du septième jour].

L'intéresser au baptême doit, avant d'être baptisé, recevoir un solide enseignement des bases doctrinales tout particulièrement les croyances fondamentales de cette religion en vue d'y conformer sa conduite. La dime et les modalités pour la donner fait partie de ces préceptes.

Ceci nous renseigne : « Nous sommes les économes de Dieu : le Seigneur nous a en effet confié du temps, des occasions, des aptitudes, des possessions, les biens de la terre et les ressources du sol, et nous sommes responsables devant lui de leur bon usage.

Nous reconnaissons ses droits de propriété en le servant fidèlement, ainsi que nos semblables, en lui rendant la dîme et en lui apportant des offrandes [...] [Croyance fondamentale N° 21 (des adventistes du septième jour). La gestion chrétienne de la vie. Tiré du site : https://sdaqc.org/a-propos-de-nous/les-croyances-fondamentales/].

Comme vous pouvez le constater, l'enseignement présentant la réalité de la dime et des offrande font partie de la base enseigné a ceux désirant devenir adventiste du septième jour.

Voici comment se passe le moment ou la dime est recueillie au sein des églises adventistes du septième jour dans le monde : « Service de fidélité : Le service de fidélité est une partie importante du culte d'adoration, c'est à ce moment là que les adorateurs sont appelés à offrir à Dieu leurs dîmes et leurs offrandes, fruits de leur reconnaissance pour les bontés de Dieu à leur égard.

Cette partie du culte doit être faite avec ordre et dans une atmosphère de joie, de louange et de gratitude. Un texte approprié (texte biblique ou citation d'E.G.White) est proposé chaque sabbat pour introduire ce service. Il doit être lu à haute et intelligible voix afin que l'assemblée en tire profit. » [Texte de l'Union des Antilles et Guyane Françaises des église adventistes du septième jour : L'UAGF présente : Programme des cultes 2021, Dieu en premier].

C'est bien parce que la dime à une place prépondérante au sein du culte adventiste du septième jour que cette religion recueille des sommes aussi pharamineux. Étant aussi très organisée, le moyen de donner la dime est aussi enseigné dès le début aux nouveaux intéressés.

Forte de ces bases, l'arnaque que l'Église adventiste du septième jour avait instituée, était donc implacable et elle s'est assuré que les dîmes et les offrandes de ces membres n'entreraient que dans ces caisses. Hormis le vœu baptismal qui oblige les membres adventistes du septième jour à donner leurs dîmes et leurs offrandes que dans ces murs, dans les temps passer, cette religion avait institué une doctrine encore plus inique en la matière. Pour la découvrir lisons ceci :

« Organisme auquel la dîme doit être versée (de l'Église adventiste) : L'usage de la dénomination veut que la dîme soit versée à l'Église dont on est membre.

Aucune dérogation à cet usage ne devrait être admise sinon avec la permission de la Fédération ou de la mission et seulement quand les circonstances l'exigent. »

[Manuel d'Église, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 1981 par la Conférence générale des adventistes du septième jour].

Avant de développer, il est important de prendre en compte ce qui suit, qui présente ce qu'est devenue cette doctrine :

« Comment recueillir la dîme (de l'Église adventiste) : La dîme appartient au Seigneur et chaque membre d'Église doit l'apporter, en signe d'adoration, à la trésorerie de la fédération par l'intermédiaire de l'Église dont il est membre. Là où existent des situations inhabituelles, les membres d'Église doivent consulter les responsables de leur fédération. » [Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Comme vous pouvez le constater dans cette nouvelle monture, nulle obligation de ne donner la dîme que dans les rangs adventistes du septième jour n'est précisée. L'ancienne version, quant à elle, stipulait que les dîmes des adhérents de cette religion devaient être versées à l'Église auprès de laquelle ils étaient membres et à elle seule, aucune dérogation ne devant être admise, sauf si les hautes instances du peuple adventiste du septième jour le permettaient.

Ainsi, la phrase « Aucune dérogation à cet usage ne devrait être admise », qui posait problème a disparu! Mais avant le retrait de cette phrase, une fois cette confession publique était effectuée par le nouvel baptiser – et où il promettait d'adhérer sa vie aux doctrines de l'Église adventiste du septième jour –, il ne pouvait plus verser de dîmes au profit d'une autre religion que la nouvelle où il vient d'adhérer.

En outre, bien que ce changement soit intervenu au sein du dogme adventiste du septième jour, son « voeu baptismal N° 9 (de l'Église adventiste) », et son « voeux de baptême alternatifs N° 3 », qui obligent à ces intéressés au baptême à faire vœu de la soutenir par leurs dîmes et leurs offrandes, sont toujours actifs au sein de cette religion.

Ainsi, ceux qui viennent en vue d'être baptisé se retrouveront devant un choix, que dis-je un dilemme :

D'un côté accepté de confesser les voeux baptismaux de la religion adventiste du septième jour et être baptisés, soit refusent et leur finalité sera de bruler en enfer, car en refusant de se faire baptiser ils rejettent Jésus et sans baptême point de salut, la fin sera donc les flammes de la géhenne.

De par ce choix qu'elle laisse à ceux voulant se faire baptiser l'Église adventiste du septième jour fait peser sur les candidats au baptême une pression psychologique inhumaine et insoutenable.

Pour le comprendre il est important de ne pas perdre de vu que les doctrines baptismales adventistes du septième jour sont prononcées un peu avant le baptême, mais avant d'en arriver là, l'intéresser au baptême aura déjà eu à étudier en vue de savoir qui est Jésus-Christ.

Fort de tout cela la réalité du salut en Christ aura été présenté à celui-ci désirant se faire baptiser. Découvrons ces réalités qui sont lier au baptême en lisant ce texte qui est l'un de ceux qui le portent :

« Puis il leur dit : Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. » [Marc 16 versets 15-16, Bible Louis Segond].

Ce qui est présenté ici est un choix clair devant se faire : D'un côté on accepte Jésus comme son sauveur personnel et l'on se fait baptiser et d'un autre côté nous pouvons refuser et être condamné.

En lisant ce texte à la « va vite » ou par habitude sans prendre le temps d'y réfléchir on n'arrive pas, selon moi a bien pris sa portée surtout ce que peut vraiment signifier le fait que « celui qui ne croira pas sera condamné ».

Cette réalité étant directement lié au baptême nous allons le développer, et pour ce faire nous lirons ceci :

« Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins;

De quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? » [Hébreux 10 versets 26-29, Bible Louis Segond].

Complétons avec cet autre texte très à propos : « C'est pourquoi, quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est dans les cieux ; Mais quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père qui est dans les cieux. » [Matthieu 10 versets 32-33, Bible Louis Segond].

Dans ces textes nous découvrons des personnes qui ont étudié les Sainte Écriture et qui ont ainsi reçu « la connaissance de la vérité » mais qui vont rejeter Christ méprisant par là même son divin sacrifice, dès lors leur sort final sera de bruler en enfer.

Cette réalité est due au fait que ceux qui ne confesseront pas Jésus, donc ne le reconnaîtront pas comme leur sauveur, devant les hommes sera rejeté par lui, leur fin sera donc de bruler dans la géhenne.

Voici ce que nous pouvons lire a se propos dans le Saint Livre : « Puis je vis un grand trône blanc, et celui qui était assis dessus. La terre et le ciel s'enfuirent devant sa face, et il ne fut plus trouvé de place pour eux. Et je vis les morts, les grands et les petits, qui se tenaient devant le trône. Des livres furent ouverts.

Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de vie. Et les morts furent jugés selon leurs oeuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres. La mer rendit les morts qui étaient en elle, la mort et le séjour des morts rendirent les morts qui étaient en eux; et chacun fut jugé selon ses oeuvres.

Et la mort et le séjour des morts furent jetés dans l'étang de feu. C'est la seconde mort, l'étang de feu. Quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu. » [Apocalypse 20 versets 11-15, Bible Louis Segond].

Nous venons de découvrir la réalité qui se cache derrière le fait que « celui qui ne croira pas sera condamné », c'est donc le symbole qui brule ra vif, suite à son jugement.

Se bruler un doigt est déjà invivable, imaginé être brulé vivant, c'est vraiment une chose terrible, ce faisant l'instinct de conservation nous mènera inévitablement à vouloir ne pas finir ainsi.

Comme l'alternative que la religion adventiste du septième jour laisse pour ne pas bruler en enfer est de confesser les voeux baptismaux, dont font partie, ceux où l'intéresser au baptême doit promettre de donner ces dîmes et ces offrandes à cette religion, ce dernier choisira presque toujours le moindre des maux et par ces mots il confessera ces voeux baptismaux iniques.

Ce type de pression psychologique en vue d'obliger un individu à vous verser de l'argent est interdit par la loi. Ainsi, en obligeant ses membres à ne verser leurs dîmes que dans ces caisses l'Église adventiste du septième jour s'est rendue coupable d'agissements répréhensibles, car elle transgresse le texte de loi qui suit :

- « 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.
- 2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. »

[Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, Art 9, Liberté de pensée, de conscience et de religion].

La liberté de conscience et de pensée est un droit!

Ces libertés que confère la convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales à chacun de nous ne peuvent être l'objet d'aucune entrave (restriction) venant d'un individu, d'une institution ou d'une religion. Ainsi, ces textes adventistes du septième jour, vu plus avant, démontrent un abus de pouvoir basé sur des préceptes qui altèrent la liberté religieuse, mais encore plus grave cette manière d'agir n'est rien d'autre que commettre une extorsion, car nul ne peut contraindre un individu à lui donner des fonds.

La contrainte par quelque moyen que ce soit visant à soutirer de l'argent est qualifiée par le texte juridique, Français, qui suit d'escroquerie manifeste :

« L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement. » [Article 313-1 du Code pénal; chapitre III de l'escroquerie et des infractions voisines — Section 1 de l'escroquerie].

En lisant ce texte nous comprenons que toute manœuvre qu'un individu mettrait en place afin qu'un autre puisse lui verser de l'argent ou un bien quelconque, alors que ce dernier ne l'aurait pas fait de son plein gré s'il n'y avait pas été pousser à le faire est une escroquerie.

Comme vous avez pu le constater, nul besoin, de prendre une apparence ou un titre qui n'est pas le nôtre en vue qu'une escroquerie soit manifeste. Ainsi, ceux qui présentent une qualité vraie (donc qui œuvrent dans un cadre juridique reconnu) et qui amènent une personne, à leur remettre ces biens, alors que le cadre légal l'interdit, a commis une escroquerie.

Nous comprenons donc que l'Église adventiste du septième jour, bien qu'agissant dans un cadre légal quand elle récupère les dimes de ces membres, est néanmoins devenu hors la loi et a pratiqué une grosse escroquerie dès lors ou elle avait décrété dans le texte vu plus avant que « [...] la dîme soit versée à l'Église dont on est membre. Aucune dérogation à cet usage ne devrait être admise [...] ».

En outre cette religion continue son escroquerie en obligeant ces nouveaux adeptes à faire le vœu de « [...] Avez-vous l'intention de rendre un culte à Dieu et de soutenir l'Église (donc l'Église adventiste du septième jour) par vos dîmes et vos offrandes [...] ».

En agissant ainsi, elle contrevenait et contrevient toujours à ce texte de loi que nous venons de voir. De fait, elle s'est rendue répréhensible.

Les doctrines des religions ne doivent pas être établies en infraction des lois en vigueur. Nul n'étant censé ignorer la loi, toute religion qui établit des préceptes doit le faire en conformité avec la loi.

Les religions qui, comme l'Église adventiste du septième jour, commettent une escroquerie s'exposent à être frappées par la justice.

Ceux qui se réclament comme étant un mouvement religieux tout en aliénant la liberté religieuse sont juridiquement répréhensibles. Celui qui donne à Dieu ne devrait pas être obligé de donner à une religion plus qu'à une autre. Car l'œuvre de Dieu (son Église en Christ) englobe tous ceux qui reconnaissent Jésus comme leur sauveur personnel. Voici comment cette réalité est présentée dans le Saint Livre :

« Au commencement était la Parole, et la Parole était avec Dieu, et la Parole était Dieu. Elle était au commencement avec Dieu. Toutes choses ont été faites par elle, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle. En elle était la vie, et la vie était la lumière des hommes.

La lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point reçue. [...] Cette lumière était la véritable lumière, qui, en venant dans le monde, éclaire tout homme. Elle était dans le monde, et le monde a été fait par elle, et le monde ne l'a point connue.

Elle est venue chez les siens, et les siens ne l'ont point reçue.

Mais à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, lesquels sont nés, non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu.

Et la parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité; et nous avons contemplé sa gloire, une gloire comme la gloire du Fils unique venu du Père. » [Jean 1 versets 1-5, 9-14, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci : « Car, comme le corps est un et a plusieurs membres, et comme tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il de Christ.

Nous avons tous, en effet, été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit. Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais il est formé de plusieurs membres. [...] Vous êtes le corps de Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. » [1 Corinthiens 12 versets 12-14, 27, Bible Louis Segond].

Rajoutons cet autre texte à notre étude : « Si vous avez goûté que le Seigneur est bon. Approchez-vous de lui, pierre vivante, rejetée par les hommes, mais choisie et précieuse devant Dieu;

Et vous-mêmes, comme des pierres vivantes, édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des victimes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ. Car il est dit dans l'Écriture:

Voici, je mets en Sion une pierre angulaire, choisie, précieuse ; Et celui qui croit en elle ne sera point confus.

[...] Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière, vous qui autrefois n'étiez pas un peuple, et qui maintenant êtes le peuple de Dieu, vous qui n'aviez pas obtenu miséricorde, et qui maintenant avez obtenu miséricorde. » [1 Pierre 2 versets 3-6, 9-10, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : « C'est pourquoi, vous autrefois païens dans la chair, appelés incirconcis par ceux qu'on appelle circoncis et qui le sont en la chair par la main de l'homme, souvenez-vous que vous étiez en ce temps-là sans Christ, privés du droit de cité en Israël, étrangers aux alliances de la promesse, sans espérance et sans Dieu dans le monde.

Mais maintenant, en Jésus-Christ, vous qui étiez jadis éloignés, vous avez été rapprochés par le sang de Christ.

Car il est notre paix, lui qui des deux n'en a fait qu'un, et qui a renversé le mur de séparation, l'inimitié, ayant anéanti par sa chair la loi des ordonnances dans ses prescriptions, afin de créer en lui-même avec les deux un seul homme nouveau, en établissant la paix, et de les réconcilier, l'un et l'autre en un seul corps, avec Dieu par la croix, en détruisant par elle l'inimitié.

Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin, et la paix à ceux qui étaient près ; car par lui nous avons les uns et les autres accès auprès du Père, dans un même Esprit. Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers, ni des gens du dehors ; Mais vous êtes concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu.

Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire. En lui tout l'édifice, bien coordonné, s'élève pour être un temple saint dans le Seigneur. En lui vous êtes aussi édifiés pour être une habitation de Dieu en Esprit. » [Éphésiens 2 versets 8-22, Bible louis Segond].

Avant de connaître Jésus et de lui donner nos vies, beaucoup des enfants de Dieu vivaient une vie loin du Seigneur et étaient des païens, mais en Jésus nous sommes devenu le peuple de Dieu.

En Christ, nous sommes une nation sainte, un saint sacerdoce, un peuple élu, des enfants de Dieu et notre élection ne vient ni des liens du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Christ qui nous à racheter à la croix [Jean 3 versets 14-16].

Il n'y a qu'un seul salut, et il s'obtient en Jésus-Christ, et tous ceux qui ont fait alliance avec lui reçoivent le Saint Esprit [Actes 2 versets 38-39], et deviennent unis à lui et ne deviennent qu'un.

Ainsi, le peuple de Dieu forme un corps indissociable dont chacun est un membre et Jésus en est la tête.

Le peuple de Dieu est aussi présenté comme étant une maison, le temple du Saint-Esprit [1 Corinthiens 6 versets 19-20], chaque membre est une pierre et Jésus est la pierre angulaire sur laquelle le tout et construit et c'est lui qui soutient tout l'édifice.

Donc, le chrétien devrait être libre d'amener ses dîmes et ses offrandes à n'importe quelle religion chrétienne, en ayant l'assurance que dans le Seigneur elles sont toutes agréées.

Pour poursuivre, nous allons maintenant découvrir, comme l'Église adventiste du septième jour contraint ces membres à ne verser leurs dîmes que dans ces caisses, sans pour autant leur braquer un fusil sur la tempe, mais en utilisant des contraintes psychologiques.

Quand je parle de contraintes psychologiques comme armes il est important de comprendre qu'un braquage peut se faire sans utiliser un fusil ou un couteau, certaines armes sont bien plus puissantes. **Exemple**: généralement quand on menace une personne avec une arme, elle vous cèdera, bon gré mal gré les choses de valeur qui sont en sa possession. Il en est de même quand on utilise d'autres types d'armes, celles qui sont psychologiques:

Pour ce faire il suffit d'utiliser certains animaux des plus mortelles, tels que les serpents et araignées vénéneux, qui font partie de nos peurs primales.

En enfermant un individu dans un lieu clos avec l'une de ces « petites » bêtes, durant un temps, où en gardant cette personne attachée et en libérant cet invité des plus révulsants sur elle, la finalité est qu'elle donnera tous ces biens en vue de survivre.

Les armes psychologiques sont, généralement, les meilleurs moyens de discipliner les masses. Ce type d'arme est celle que les sectes utilisent par excellence, en vue d'avoir l'ascendance sur leurs adeptes, et grâce à ces moyens, ils remplissent leur caisse. En connaissant le bon bouton sur lequel appuyer on obtient généralement le résultat escompté. Ainsi, en appuyant sur l'interrupteur qui gère un circuit électrique, normalement, la lampe qui est au bout devrait s'allumer.

De même si vous présentez devant une personne l'objet de sa plus grande crainte, et le moyen d'en être préservé, normalement il souscrira à cette possibilité d'être sauvegardé, sans aucune hésitation.

En ce qui concerne l'Église adventiste du septième jour, l'arme qu'elle a utilisée en vue de contraindre ces membres à remplir ces caisses est contenu dans le texte biblique qui suit : « Depuis le temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, vous ne les avez point observées. Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Éternel des armées. Et vous dites : En quoi devons-nous revenir ?

Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez, et vous dites : en quoi t'avons-nous trompé ? Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez, la nation tout entière!

Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; Mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Éternel des armées.

Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance.

Pour vous, je menacerai celui qui dévore et il ne vous détruira pas les fruits de la terre, et la vigne ne sera pas stérile dans vos campagnes, dit l'Éternel des armées. Toutes les nations vous diront heureux, car vous serez un pays de délices, dit l'Éternel des armées. » [Malachie 3 versets 7-12, Bible Louis Segond].

Pour le chrétien, ne pas donner la dîme serait s'exposer à être frappé de malédictions qui entraînent la perte de ce que l'on a.

Fort de cette vérité, les doctrines adventistes du septième jour contraignaient et contraignent toujours leurs membres à ne les donner qu'au sein de cette Église. Et cela, non parce que les dirigeants de cette religion oeuvrent par la force, mais ils utilisent des armes bien plus puissantes, qui sont les vœux que leurs adeptes ont faits à Dieu.

D'un côté tous les adventistes du septième jour ont été instruit, et cela bien avant d'être baptisé, sur les retomber qu'encourent ceux qui ne donnent pas la dime et que nous trouvons notifié dans le texte biblique que nous venons de lire.

D'un autre côté, l'obligation de ne donner la dime qu'au sein de l'Église adventiste du septième jour est la base qui gère cette religion.

Et enfin, au moment de leur baptême tous les membres de cette religion ont promis de conformer leur vie à tous les préceptes adventistes du septième jour. En outre, juste avant d'être baptisé ils ont entériné tout cela par un voeu en acceptant de conformer leur vie à toutes les doctrines adventistes du septième jour, car ils ont publiquement accepté soit la doctrine baptismale n° 11 des adventistes ou le voeu de baptême alternatif N° 2.

Celui qui souhaite plaire à son sauveur cherchera à lui être fidèle.

Comme la plus grande crainte du vrai chrétien est de tomber entre les mains de Dieu en étant coupable d'avoir transgressé sa Sainte Parole, en raison de ses vœux, il devient l'esclave de l'Église adventiste du septième jour dès le baptême. Cette dernière c'est par conséquent assurée que les fonds (destinés à l'œuvre de Dieu) ne seront versés que dans ses caisses.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est essentiel de réaliser combien est pernicieuse la doctrine baptismale n° 11 des adventistes, ainsi que son voeu de baptême alternatif N° 2.

Celui qui la confesse fait le vœu d'adhérer non seulement à toutes les doctrines adventistes du septième jour qu'il connaît, mais aussi à toutes celles qu'il ne connaît pas, et ainsi que celles à venir.

Le fait de faire publiquement un tel vœu peut peut-être paraître tout à fait anodin pour certains d'entre vous, mais sachez que pour les chrétiens, les retombées d'un tel vœu ont une portée funeste.

Que sont, en effet, pour celui qui n'est pas chrétien, la fidélité à Dieu et aux vœux ou encore les engagements pris envers son prochain !? De prime abord, pas de juge humain qui puisse les poursuivre s'ils ne tiennent pas leurs engagements.

Mais pour les chrétiens qui ont choisi d'être fidèles à Dieu, la parole donnée a des incidences sur la vie ou la mort. Pour le comprendre, il convient de ne pas perdre de vue, que dans le monde spirituel régi par l'Esprit de Dieu, celui qui fait un vœu ou qui prend un engagement est lié par la parole qu'il a donnée.

Ceci nous renseigne en la matière : « Mon fils, si tu as cautionné ton prochain, si tu t'es engagé pour autrui, si tu es enlacé par les paroles de ta bouche, si tu es pris par les paroles de ta bouche, fais donc ceci, mon fils, dégage-toi, puisque tu es tombé au pouvoir de ton prochain ;

Va, prosterne-toi, et fais des instances auprès de lui; Ne donne ni sommeil à tes yeux, ni assoupissement à tes paupières; Dégage-toi comme la gazelle de la main du chasseur, comme l'oiseau de la main de l'oiseleur. » [Proverbes 6 versets 1-5, Bible Louis Segond].

Nous devenons l'esclave de celui à qui nous avons donné notre parole. Dieu demande donc à ceux qui se sont ainsi engagés verbalement envers leurs prochains de n'avoir aucun repos tant qu'ils ne se sont pas libérés de leurs vœux, car seul celui à qui le vœu est fait a le pouvoir de délier celui qui l'a fait.

Ces liens ne peuvent être brisés, sauf à insister auprès de celui à qui on a fait le vœu, car celui qui veut demeurer avec Dieu devra être un homme ou une femme de parole. Devant Dieu, le juste fait un serment à son préjudice. Voici ce que déclare à ce propos la Parole de Dieu :

« Psaume de David. Ô Éternel! Qui séjournera dans ta tente? Qui demeurera sur ta montagne sainte? — Celui qui marche dans l'intégrité, qui pratique la justice et qui dit la vérité selon son cœur.

[...] Il ne se rétracte point, s'il fait un serment à son préjudice. » [Psaumes 15 versets 1-2 et 4, Bible Louis Segond].

Le chrétien, une fois sa parole donnée, est dans l'obligation de la tenir. Si les vœux en faveur des hommes ont de la valeur devant Dieu, ceux que nous lui faisons en ont encore davantage. En cas de vœux faits à l'Éternel et non respectés, il nous sanctionnera!

Voyez ce que la Parole de Dieu dit à ce sujet : « Lorsque tu as fait un vœu à Dieu, ne tarde pas à l'accomplir, car il n'aime pas les insensés : accomplis le vœu que tu as fait. Mieux vaut pour toi ne point faire de vœu, que d'en faire un et de ne pas l'accomplir.

Ne permets pas à ta bouche de faire pécher ta chair, et ne dis pas en présence de l'envoyé que c'est une inadvertance. Pourquoi Dieu s'irriterait-il de tes paroles, et détruirait-il l'ouvrage de tes mains? » [Ecclésiaste 5 versets 4-6, Bible Louis Segond].

Ce texte est important ; il présente la portée de nos vœux envers l'Éternel. Nous voyons ici que le Seigneur déclare qu'il détruira l'œuvre de ceux qui ne tiennent pas les engagements promis solennellement.

Notre sauvegarde consiste à soit ne pas faire de vœu soit les accomplir. Le peuple de Dieu (*de tout temps*) craint le Seigneur, et dès lors fait en sorte de toujours honorer ses vœux, fussent-ils des vœux inconsidérés! Nous avons un exemple biblique dans ce texte:

- « Jephthé fit un voeu à l'Éternel, et dit : Si tu livres entre mes mains les fils d'Ammon, quiconque sortira des portes de ma maison au-devant de moi, à mon heureux retour de chez les fils d'Ammon, sera consacré à l'Éternel, et je l'offrirai en holocauste.
- [...] Et les fils d'Ammon furent humiliés devant les enfants d'Israël. Jephthé retourna dans sa maison à Mitspa. Et voici, sa fille sortit au-devant de lui avec des tambourins et des danses.

C'était son unique enfant ; il n'avait point de fils et point d'autre fille. Dès qu'il la vit, il déchira ses vêtements, et dit : Ah!

Ma fille! Tu me jettes dans l'abattement, tu es au nombre de ceux qui me troublent! J'ai fait un voeu à l'Éternel, et je ne puis le révoquer. Elle lui dit: Mon père, si tu as fait un voeu à l'Éternel, traite-moi selon ce qui est sorti de ta bouche, maintenant que l'Éternel t'a vengé de tes ennemis, des fils d'Ammon. Et elle dit à son père:

Que ceci me soit accordé: laisse-moi libre pendant deux mois! Je m'en irai, je descendrai dans les montagnes, et je pleurerai ma virginité avec mes compagnes. Il répondit: Va! [...] Au bout des deux mois, elle revint vers son père, et il accomplit sur elle le voeu qu'il avait fait. [...] » [Juges 11 versets 30-31, 33-37, 39, Bible Louis Segond].

Il est bien entendu que les holocaustes n'ayant plus cours de nos jours, un tel vœu n'a donc pas de raison d'être.

La foi du peuple de Dieu dans ses vœux faits au Seigneur motive, selon moi, toutes ses œuvres. Le vœu de Jephté, bien qu'inconsidéré, a été honoré dans les larmes et la douleur. Son témoignage nous est laissé afin que nous n'errions pas!

Il est impérieux de réfléchir soigneusement aux vœux faits à Dieu et aux hommes, sachant que nous n'appartenons pas à nous-mêmes et cela, bien que généralement les hommes pensent être maîtres de leur destinée, artisans de leur devenir, qu'ils pourront à leur aise planifier et contrôler leur vie. La réalité est tout autre, bien différente, car la volonté de l'homme ne peut prévaloir sur la Toute-Puissance de Dieu.

Il n'appartient pas à l'homme qui marche de guider ses pas. Voici ce que le Saint Livre nous append à ce propos :

« Je sais, Éternel, que l'être humain n'a pas autorité sur la voie qu'il suit. Ce n'est pas à l'homme qui marche de diriger ses pas. » [Jérémie 10 verset 23, Bible Segond 21].

Complétons avec cet autre texte : « C'est l'Éternel qui dirige les pas de l'homme, mais l'homme peut-il comprendre sa voie ? » [Proverbes 20 verset 24, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : « Les projets que forme le coeur dépendent de l'homme, mais la réponse que donne la bouche vient de l'Éternel. Toutes les voies de l'homme sont pures à ses yeux ; Mais celui qui pèse les esprits, c'est l'Éternel.

Recommande à l'Éternel tes oeuvres, et tes projets réussiront. [...] Quand l'Éternel approuve les voies d'un homme, Il dispose favorablement à son égard même ses ennemis. [...] Le coeur de l'homme médite sa voie, mais c'est l'Éternel qui dirige ses pas. » [Proverbes 16 versets 1-3, 7, 9, Bible Louis Segond].

C'est Dieu lui-même qui guide les hommes, selon sa volonté. Ceci est vrai pour tous les non-chrétiens, mais encore plus pour celui qui se réclame de Jésus-Christ. Ainsi, le peuple de Dieu fera en sorte de ne pas faire des plans sans les lui soumettre préalablement, comme ce fut le cas pour le riche insensé de la parabole [Luc 12 versets 16-21].

Le chrétien qui a pris conscience de la Toute-Puissance de Dieu et de la durée fugace d'une vie humaine ne fera jamais de plans sans Dieu, et s'assurera de demeurer fidèle à ses vœux.

En raison de la crainte qu'ont les chrétiens d'être frappés en transgressant les vœux faits à Dieu, les membres de l'Église adventiste du septième jour sont donc contraints, bon gré mal gré (*de par leurs vœux*), de ne verser leurs dîmes et offrandes qu'à cette religion.

Il faut comprendre que celui qui a la crainte de Dieu ne peut pas ne pas donner les dîmes et les offrandes à Dieu, car il sait que s'il agit ainsi, il sera frappé. Ainsi, de par les vœux qui ont été fait, et le conditionnement à ne donner les dimes qu'au sein de l'oeuvre adventiste du septième jour, les membres de cette religion, rempliront sans rechigner que les caisses adventistes du septième jour.

Cela, même s'ils avaient la conviction, que le peuple élu de Dieu est formé du peuple juif et de tous ceux qui reconnaissent Jésus comme leur sauveur personnel, donc deviennent chrétiens.

Ce faisant, ils auraient dès lors dû pouvoir donner leur dîme à n'importe quelle religion juive ou chrétienne.

Nous savons que le nouveau chrétien est lié par son serment fait aux hommes devant Dieu et doit ainsi ne donner la dîme qu'au profit de l'œuvre adventiste du septième jour durant toute sa vie ; du moins, tant que ce serment n'a pas été brisé par la mort, la radiation ou le retour en gloire de Jésus-Christ!

Il ne peut donner sa contribution à d'autres, sous peine d'être frappé par Dieu en raison de la transgression de ses vœux.

Autre fait important : Ceux qui ont été baptisés par l'Église adventiste du septième jour doivent affirmer leur engagement à observer toutes leurs croyances en signant leur acte de baptême.

Voyez vous-même : **« L'alliance baptismale (de l'Église adventiste) :** L'Église a adopté, pour en faire un acte d'alliance baptismale, un ensemble de trois documents :

Ses vingt-huit croyances fondamentales, les voeux de baptême et le Certificat de baptême et d'engagement. Un exemplaire imprimé de cet acte d'alliance — le Certificat de baptême et d'engagement étant dûment rempli — doit être remis à tous ceux qui sont reçus au sein de l'Église par baptême. Un certificat approprié doit aussi être remis à ceux reçus sur profession de foi.

Le Certificat de baptême et d'engagement doit être signé par les nouveaux membres d'Église pour affirmer leur engagement. C'est au cours de la cérémonie, mais après le baptême proprement dit, que ce Certificat de baptême et d'engagement doit être présenté au candidat, à titre de document exprimant son alliance. [...] »

[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Il est à noter que les hauts dirigeants de l'Église adventiste du septième jour imposent à leurs nouveaux membres à s'engager publiquement à l'oral et par écrit sur leurs treize doctrines baptismales.

Ceci nous renseigne : « Acceptation des candidats par vote, sous réserve de l'accomplissement du baptême (de l'Église adventiste) :

Après que les candidats ont répondu affirmativement aux questions des voeux, en présence de l'Église assemblée ou d'un autre corps approprié, ou après que l'Église a reçu l'assurance qu'ils se sont déjà acquittés de cette proclamation de leurs voeux, l'Église doit voter leur réception en son sein, sous réserve que leur baptême ait lieu, lequel ne doit pas être indûment retardé. »

[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 2015 par la Conférence générale de San Antonio].

Il est important de noter que ces textes sont tirés du dernier Manuel d'Église de l'Église adventiste du septième jour et sont donc encore en vigueur. Ces treize vœux baptismaux sont des pièges à double tranchant dans lesquels le nouveau baptisé tombe par ignorance!

Il n'est souvent qu'un néophyte, sans conscience de la valeur des vœux qu'il est contraint de faire à Dieu. Ceci est dangereux, car, dans le monde spirituel, c'est par la parole que l'on est condamné ou justifié.

Ceci nous renseigne : « Races de vipères, comment pourriezvous dire de bonnes choses, méchants comme vous l'êtes ?

Car c'est de l'abondance du coeur que la bouche parle. L'homme bon tire de bonnes choses de son bon trésor, et l'homme méchant tire de mauvaises choses de son mauvais trésor.

Je vous le dis : Au jour du jugement, les hommes rendront compte de toute parole vaine qu'ils auront proférée. Car par tes paroles tu seras justifié, et par tes paroles tu seras condamné. » [Matthieu 12 versets 34-37, Bible Louis Segond].

Dieu nous jugera selon nos choix pour le bien ou pour le mal que nous aurons fait et le poids de nos paroles pèsera dans la balance de la vie éternelle. Dans la société, ce précepte est aussi vrai.

Nous sommes censés faire très attention à ce que nous disons et à ce que nous promettons. En sorte que devant un tribunal ce que nous avons promis, nous lie.

Exemple : Un engagement pris solennellement pourra être entériné par l'apposition de sa signature sur un document ! Généralement, celui qui signe un document est engagé.

Ainsi, le terroriste qui signe le bon d'achat de produits destinés à fabriquer une bombe sera condamné si la police remonte à lui en raison de sa signature. Celui qui signe une donation sera de la même manière responsable de son acte, etc.

Il en est de même pour celui qui promet juridiquement de faire une chose, il devra répondre de ce fait s'il ne tient pas sa parole.

Ces réalités se transposent dans le monde spirituel, de sorte que les vœux baptismaux prononcés par les nouveaux adhérents adventistes du septième jour avant leur baptême, ainsi que la signature apposée suite au baptême, sur le Certificat de baptême et d'engagement, sont actés devant Dieu et scellés.

Cet engagement oblige ceux qui s'y sont livrés à faire ce qui a été confessé sous peine d'être frappés par Dieu. Je peux en témoigner, car j'ai été adventiste du septième jour plus d'une décennie.

La peur d'être frappé par Dieu (si je rompais mes vœux) m'a toujours motivé à amener mes dîmes et mes offrandes à l'Église adventiste du septième jour au détriment d'autres religions.

Cette escroquerie, des plus lucratifs (nous avons vu que le montant des dîmes que versent les membres adventistes du septième jour avoisinent des sommes qui dépassent le milliard de dollars annuels), que l'Église adventiste du septième jour a établis trouve, nous l'avons vue, toute sa raison d'être dans la portée éternelle que revêt le baptême pour celui qui veut se lier à Jésus-Christ.

L'objectif était d'être baptisé pour être sauvé et aussi être délivré et protégé contre les attaques du démon.

Pour comprendre le caractère oppressif et antibiblique de ce voeu il nous faut maintenant comprendre ce que le Seigneur demande à ceux qui lui font un don financier. Pour ce faire lisons ceci :

« En fait, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème largement moissonnera largement. Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte; Car Dieu aime celui qui donne avec joie.

Et Dieu a le pouvoir de vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, disposant toujours, à tous égards, de tout le nécessaire, vous ayez encore en abondance pour toute œuvre bonne [...] Car le ministère de cette offrande, non seulement supplée à ce qui manque aux saints, mais encore fait abonder les actions de grâces envers Dieu. » [2 Corinthiens 9 verset 6-8, 12, La Nouvelle Bible Segond].

Dans ces lignes que nous venons de lire, nous comprenons que le Seigneur veut que ceux qui, par amour pour lui, accepte de participer financièrement à son œuvre, le face sans contrainte et avec joie.

Bien que le Seigneur s'attende à ce que nous puissions lui verser des dîmes et des offrandes, il veut que nous puissions le faire en notre âme et conscience, d'autant plus qu'il nous appelle à la liberté, en Christ. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« Frères, vous avez été appelés à la liberté, seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair; mais rendezvous, par la charité, serviteurs les uns des autres.

Car toute la loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » [Galates 5 versets 13-14, Bible Louis Segond].

Nous retrouvons dans ce texte deux principes qui devraient être la base tout don financier que nous faisons pour Dieu et notre prochain :

Le premier est la liberté, nous sommes libres en Christ. En sorte que nous ne devons pas nous laisser mettre un joug par les hommes qui, comme c'est le cas de l'Église adventiste du septième jour oblige à ces membres de faire le vœu qu'ils vont lui verser des dimes et des offrandes.

Le second par contre est l'amour. Nous devons par amour penser à notre prochain et faire pour lui comme nous aurions voulu qu'il fasse pour nous. Ainsi si nous aimons Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de toute notre penser, et si nous aimons notre prochain comme nous-mêmes nous donnerons la dîme et des offrandes au Seigneur.

Il est vrai que l'amour que nous devons porter au Seigneur est bien manifeste dans la dîme que nous donnons, car le texte de [Malachie 3 versets 7-12], nous précisons bien que ces fonds sont, entre autres, destiné à l'entretien de la maison du Seigneur car il est précisé qu'il que c'est pour qu'il y est de la nourriture dans mla maison du Seigneur.

Par contre en vue de comprendre la porter de l'amour que nous portons aux autres en donnant la dîme, il faut comprendre à quoi il sert dans la maison du Seigneur. Pour ce faire lisons ce qui suit :

« Le Seigneur continua : « Et voici le salaire que j'accorde aux lévites, pour le service qu'ils accomplissent à la tente de la rencontre : je leur donne en partage la dîme, c'est-à-dire un dixième de tout ce qui est produit en Israël. [...]

Le Seigneur dit à Moise de communiquer aussi les prescriptions suivantes aux lévites : « Lorsque les Israélites vous apporteront la dîme que je vous donne en partage, vous prélèverez vous-mêmes le dixième de cette dîme pour me l'offrir. » [Nombres 18 versets 21, 25-26, Nouvelle Bible en Français Courant].

Complétons avec cet autre textes : « N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ? Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ?

Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui estce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ?

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes?

La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le boeuf quand il foule le grain.

Dieu se met-il en peine des boeufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.

Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels. Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir?

Mais nous n'avons point usé de ce droit ; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.

Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Évangile. » [1 Corinthiens 9 versets 4-14, Bible Louis Segond].

En faisant, la synthèse de ces deux textes nous comprenons que la dîme est avant tout destinée à être le salaire des serviteurs consacré de Dieu qui oeuvre à son service.

Donner la dîme est donc un acte d'amour car il soutient ceux qui sont au service du Seigneur, tel que les pasteurs ceux qui apportent l'Évangile etc. sont des personnes consacrées qui oeuvres à plein temps, ce faisant ils ne peuvent pas à la fois avoir un travail pécuniaire et en même temps apporter l'Évangile ou gérer le peuple de Dieu.

C'est pour cela que nous, en tant qu'enfants de Dieu nous devons verser à notre église des dîmes et des offrandes afin que l'oeuvre du Seigneur puisse avancer. Néanmoins, nul n'a devant Dieu le pouvoir de nous contraindre, par quelque moyen que ce soit de donner de l'argent, et ce même si c'est pour l'oeuvre de Dieu.

Cette démarche nous, nous l'avons vu, nous devons le faire de bon coeur et dans la joie et sans aucune contrainte.

Il est à noter que nous avons le choix de ne pas vouloir donner d'argent au Seigneur pour son oeuvre et lui le Tout Puissant ne nous tiendra pas rigueur, dès lors ou nous choisissons de ne pas le révérer.

C'est ce qui se passa pour le jeune homme riche qui c'est retrouver devant un choix des plus difficiles, ces riches ou le salut en Jésus-Christ, et il a fait son choix en préférant demeurer riche et perdre son âme, qu'être riche pour le Seigneur [Mathieu 19 versets 16-26].

Nous pouvons le juger mais sachez que Dieu respect une telle personne car elle est efficiente avec elle-même car elle reconnaît publiquement avoir choisi de vivre loin de Seigneur et opte pour servir Mamon, le « dieu » de l'argent [Matthieu 6 versets 24].

Voici ce que le Seigneur nous demande en matière de foi : « Je connais tes oeuvres. Je sais que tu n'es ni froid ni bouillant.

Puisses-tu être froid ou bouillant! Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai de ma bouche. » [Apocalypse 3 versets 15-16, Bible Lois Segond].

Nous ne pouvons pas être assis entre deux chaises, voulant d'un côté devenir qu'un avec Jésus, donc être béni et sauver en lui et d'un autre continuer à agir comme les païens en ne subvenant pas aux besoins financiers de la maison du Seigneur.

Ceux qui agissent ainsi, et qui se font baptiser, et une fois devenu enfants de Dieu et qui ne donne pas au Seigneur les dîmes et les offrandes qu'ils savent devoir donner seront vomi par le Seigneur, donc rejeter par lui et il les frappera aussi de malédiction.

Cette base que je viens de présenter doit être prêché à ceux qui veulent se faire baptiser.

Ainsi, ils choisiront en leurs âmes et conscience soit de ne pas faire alliance avec Jésus et ainsi ne pas donner de dîmes et d'offrandes au Seigneur ou accepter de devenir enfants de Dieu et dès lors ils devront souscrire à ces choses sinon ils seront frappés de malédiction.

Néanmoins, en aucun cas une pression post baptismal, les obligeant à faire le vœu de donner leurs dîmes et leur offrande à telle ou telle religion ne peut leur être imposée.

Faire autrement serait transgresser le commandement de Dieu établissant que celui-ci lui fait un don financier doit le faire avec joie et sans contrainte.

Cette réalité est manifeste dans l'histoire de l'eunuque Éthiopien et de son baptême que nous trouvons dans [Actes 8 versets 26-40].

Lisons cet extrait, qui nous apporte des d'information d'importance allant dans le sens de ce que je viens de vous présenter :

« Il se leva, et partit. Et voici, un Ethiopien, un eunuque, ministre de Candace, reine d'Ethiopie, et surintendant de tous ses trésors, venu à Jérusalem pour adorer [...]

Comme ils continuaient leur chemin, ils rencontrèrent de l'eau. Et l'eunuque dit : Voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? Philippe dit : Si tu crois de tout ton coeur, cela est possible.

L'eunuque répondit : Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Il fit arrêter le char ; Philippe et l'eunuque descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe baptisa l'eunuque.

Quand ils furent sortis de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus. Tandis que, joyeux, il poursuivait sa route » [Actes 8 versets 27, 36-39, Bible Louis Segond].

Cet homme était une éminence, donc était fortuné, et en plus il avait un rapport tout particulier avec l'argent, car il était le surintendant de tous les trésors de Candace, reine d'Éthiopie.

Quand on lit le témoignage de sa conversion et de son baptême, nous comprenons que si avant d'être baptisé, Philippe lui avait demandé de faire le voeu qu'il donnerait de l'argent pour l'oeuvre de Dieu, cet homme, qui avait soif de Jésus-Christ l'aurait fait.

Mais ce n'est pas ce qui s'est passé, car Philippe lui apporta l'Évangile, son cœur fut touché et reconnu que Jésus était la Christ, il le reconnu donc comme son sauveur, dès lors étant à proximité d'un lieu où il avait de l'eau, il demanda le baptême.

Sa foi étant ainsi prononcée, Philippe le baptisa et une fois qu'ils sortir de l'eau, il ne vit plus Philippe, et dès lors il continua joyeusement sa route, avec la certitude qu'il était sauvé en Jésus-Christ.

Pour finir avec ce volet, il est important de noter, que bien qu'il ne faut pas contraindre celui qui donne sa vie à Christ à donner de l'argent au Seigneur, il est important de l'exporter dans ce sens, comme Paul la fait dans [2 Corinthiens 9 versets 1, 6-12], et [1 Corinthiens 9 versets 4-14], mais cette démarche doit être faite avec amour.

Ce que nous venons de voir nous démontre encore combien les doctrines que la religion adventiste du septième jour à instituer et par lesquelles elle oblige ses adhérents à lui verser les dîmes et les offrandes sont antibibliques.

Malheureusement, celui qui se fait baptiser étant souvent un néophyte, il adhère, par méconnaissance à cette boue.

Pour poursuivre je vous dirais que l'un des atouts sur lequel les hauts dirigeants adventistes du septième jour comptent, afin de s'assurer que ces baptistères seront toujours pleins, c'est la condition des autres religions.

L'Église adventiste du septième jour a axé une grande partie de ses enseignements post-baptismaux sur le Sabbat, qu'elle est l'une des rares religions chrétiennes à observer, donc ceux qui auront adhéré n'auront que peu de choix, quand ils voudront intégrer une religion.

En sortant de ces prédications, généralement le masque de la sainteté que porte l'Église adventiste du septième jour, finira de conquérir les cœurs.

Ses nombreuses œuvres de bienfaisance, sa renommée de lieu qui œuvre pour la paix finissent de planter le cloue, qui mènent point et pieds lier ses victimes dans ces filets.

Puis, une fois qu'ils ont « mordu à l'hameçon », c'est par l'exploitation de la peur de déplaire à Dieu (en brisant les vœux qui ont été prononcés) que spirituellement les hauts dirigeants adventistes du septième jour s'assurent que leurs membres ne verseront leurs fonds qu'à l'œuvre adventiste du septième jour. La machine adventiste du septième jour est, en la matière, bien huiler et implacable!

Pour poursuivre, je vous dirais que la bonne renommée, n'exonère pas, les mauvaises actions passées qui non pas été réparées ou que nous pratiquons toujours subrepticement.

> Prenons le cas d'un malfrat qui a fait pendant des années des braquages et des extorsions de fonds et qui se sont arrêtées et c'est racheter, depuis 20 ans une conduite.

> Même s'il est devenu une personne respectable, mais s'il n'a pas restitué les fruits de ces larcins à leurs propriétaires, il est toujours juridiquement punissable.

Ainsi, s'il est arrêté il sera jugé et frappé juridiquement, car sa nouvelle vie, ne le décharge pas du poids de ces fautes passer.

Il en est de même pour les œuvres iniques de l'Église adventiste du septième jour, elle aura beau se donner des airs de lady, ces œuvres font d'elle une intrigante et une arnaqueuse.

Pour tout ce que nous venons de voir, cette religion est juridiquement punissable car hors la loi. Ceci nous renseigne :

« Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables.

Lorsque l'infraction est commise par le dirigeant de fait ou de droit d'un groupement qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement. » [Article 223-15-2 du Code pénal].

Complétons avec cet autre texte : « L'extorsion est le fait d'obtenir par violence, menace de violences ou contrainte soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.

L'extorsion est punie de sept ans d'emprisonnement. » [Article 312-1 du Code pénal ; chapitre III de l'escroquerie et des infractions voisines — Section 1 de l'escroquerie].

Nous découvrons ici que le fait d'utiliser des moyens frauduleux en vue d'amener par des sujétions psychologiques une personne à agir comme nous le voulons et cela au détriment de sa volonté est punissable par la loi.

De telles œuvres sont considérées comme étant de l'extorsion. Ainsi, c'est une escroquerie que de soutirer de l'argent frauduleusement à une personne en profitant de ses faiblesses ou en utilisant des sujétions psychologiques.

Dans le cas de l'Église adventiste du septième jour les sujétions psychologiques, nous l'avons vue, sont des plus implicites, car le choix que cette religion laisse à ces nouveaux adeptes est soit de souscrire à son baptême, et par extension à ces préceptes et être baptisé, soit de les rejeter et ne pas l'être.

La possibilité pour être baptisée étant d'observer tous les règles adventistes du septième jour, où est incluse celle demandant de ne verser les dimes et les offrandes que dans les caisses adventistes du septième jour.

Comme nous l'avons vue, cette religion a mis au point une vaste escroquerie visant à recevoir de l'argent de ses membres grâce aux dîmes et aux offrandes qui ne peuvent être versées à nulle autre religion chrétienne.

Si le fait de faire un don au Seigneur par les dîmes et les offrandes est, en soi, une bonne chose, les moyens frauduleux institués en vue de la percevoir sont répréhensibles et mesquins.

Cette escroquerie est manifeste, comme nous l'avons vu, mais implacable. Les adventistes du septième jour sont obligés de verser des dîmes en vue de soutenir l'œuvre de leur Église.

Grâce à l'obligation de donner des dîmes qui est instituée dans son dogme baptismal, l'Église adventiste du septième jour s'est assurée, décennie après décennie, que son œuvre serait toujours prospère.

Elle ne soumet pas ses membres par la violence, mais par des sujétions psychologiques qui transgressent leurs consciences.

En obligeant ses membres à ne verser des fonds qu'en son sein, l'Église adventiste du septième jour a instauré dans son dogme des agissements sectaires portant atteinte à la liberté religieuse de ses membres. Ce faisant, elle a transgressé les textes de loi qui suivent :

- « [...] Toute personne morale [...] qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités.
- [...] Infractions d'atteintes volontaires ou involontaires à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique de la personne, de mise en danger de la personne, d'atteinte aux libertés de la personne, d'atteinte à la dignité de la personne, d'atteinte à la personnalité. [...]

Ou d'atteintes aux biens [...] qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités [...] d'atteinte aux libertés de la personne, d'atteinte à la dignité de la personne, d'atteinte à la personnalité. »

[Articles 1er et 19 de la loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1)].

Complétons avec ceci : « L'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité. [...]

Soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables. » [Article 223-15-2 de la loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1)].

Ces textes de loi sont de vrais trésors d'informations permettant de reconnaître les œuvres des mouvements sectaires. Il est important de noter que, juridiquement, il n'existe pas de définition pour qualifier ce qu'est une **secte.** Néanmoins, les textes juridiques que nous venons de voir nous présentent ce que sont des œuvres sectaires.

Ainsi tout lieu qui utilise, entre autres, des moyens destiner à exploiter des sujétions psychologiques portant atteinte aux biens d'une personne, à sa personnalité ou destiner à altérer son jugement en vue de l'amener à faire une action qui lui sera préjudiciable est une secte.

La partie de ces textes de loi qui, selon moi, représente le mieux les œuvres sectaires que pratique l'Église adventiste du septième jour en matière de versement des dîmes est la suivante :

« [...] un groupement qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités. [...]»

Cette définition de la secte (*mouvement sectaire*) se manifeste au travers de ces vœux que cette religion oblige ses membres à prononcer, et particulièrement les vœux liés au baptême. L'Église adventiste du septième jour a pu ainsi retirer toute liberté individuelle à ses membres, par le biais de ses doctrines établies pour gérer toute leur vie et s'est assurée par là même de les garder sous son joug.

De telles pratiques démontrent donc que cette religion porte les mêmes fruits que les sectes.

Le plus extraordinaire dans cette affaire est que cette religion est ainsi pu oeuvrer pendant des décennies, en toute impunité, sans être jusqu'à ce jour démasqué. Je m'en vais maintenant vous expliquer les raisons pour lesquelles elle a pu jusque-là œuvrer en transgressant la loi sans que nul ne s'en rende compte.

Tout d'abord, il est important de savoir que les fonds que l'Église adventiste du septième jour perçoit de ses membres sont déclarés.

Au niveau de l'État français, les fonds collectés par les églises et religions sont gérés par un commissaire aux comptes puis, en tant qu'association cultuelle qui est le statut de la religion adventiste du septième jour, les comptes visés sont publiés sur le site internet du gouvernement prévu à cet effet.

Toute cette démarche est conforme et n'est point entachée d'irrégularité au sein de l'Église adventiste du septième jour. Il est certain qu'elle ne prendra pas le risque de frauder ouvertement l'État.

Par contre, comme nous l'avons vu, même si leurs comptes sont clean, les moyens que cette religion a mis en place pour contraindre ses membres à verser ces fonds sont, par contre, hors la loi et répréhensible.

Nous venons de voir comment l'Église adventiste du septième jour a mis en place une doctrine hors la loi des hommes, nous allons maintenant voir les répercussions de telle œuvre face à la loi de Dieu.

Pour ce faire nous lirons ceci : « C'est que personne n'use envers son frère de fraude et de cupidité dans les affaires, parce que le Seigneur tire vengeance de toutes ces choses, comme nous vous l'avons déjà dit et attesté. » [1 Thessaloniciens 4 verset 6, Bible Louis Segond].

Le Seigneur nous interdit, à nous son peuple d'agir selon la cupidité ou la fraude avec notre prochain. Et en outre en tant que son peuple il veut que nous soyons soumis aux lois qui régissent les nations, tant que celle-ci ne contreviens pas aux Saintes Écritures.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : « Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes.

Ce n'est pas pour une bonne action, c'est pour une mauvaise, que les magistrats sont à redouter. Veux-tu ne pas craindre l'autorité?

Fais-le bien, et tu auras son approbation. Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains;

Car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal. Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de la punition, mais encore par motif de conscience.

C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction. Rendez à tous ce qui leur est dû: l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur. » [Romains 13 versets 1-7, Bible Louis Segond].

Complétons avec cet autre texte : « A cause du Seigneur, soumettez-vous à toutes les institutions établies parmi les hommes : Soit au roi parce qu'il est au-dessus de tous, soit aux gouverneurs parce qu'ils sont envoyés par lui pour punir ceux qui font le mal et approuver ceux qui font le bien.

En effet, c'est la volonté de Dieu qu'en pratiquant le bien vous réduisiez au silence l'ignorance des hommes dépourvus de bon sens.

Comportez-vous en hommes libres, sans faire de la liberté un voile qui couvre la méchanceté mais en agissant au contraire comme des serviteurs de Dieu. Respectez chacun, aimez les frères et soeurs, craignez Dieu, honorez le roi. » [1 Pierre 2 versets 13- 17, Bible Segond 21].

Finissons avec ceci : « Pierre et les apôtres répondirent : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » [Actes 5 verset 29, Bible Louis Segond].

Si les lois que les nations ont établies contreviennent à la parole de Dieu, comme ce fut celle où le roi de Babylone décréta que tous devaient adorer sa statut [Daniel 3], le peuple fidèle du Seigneur n'est pas tenu de la respecter, car se serait renier notre Dieu.

Hormis cela, dès lors où les autorités qui sont établies sur l'état ou la justice œuvrent selon la vérité et la justice nous devons leur être soumis, ainsi qu'aux lois qui régissent la société.

Ce point est important, car le magistrat, pouvant être un juge ou une autorité politique qui gère le pays est un serviteur consacré du Seigneur et cela au même titre que le pasteur.

Cette réalité nous le comprenons mieux en France dans le cadre du mariage, car tant que l'on n'est pas marié par M. le Maire ou une personne consacrée de l'état, le mariage est nul et non avenu.

Pour poursuivre j'aimerais quand même vous dire que cette dernière partie, présentant le faite fait que le Seigneur ne peut agréer ce type d'oeuvre que l'Église adventiste du septième jour pratique, je l'ai écrit pour le fun et en vue que nul doute ne subsiste.

Néanmoins, je sais que vous peuple fidèle du Seigneur qui me lit, vous aviez déjà compris cette réalité. Ainsi, en ce siècle cette religion œuvre comme le faisait jadis le peuple de Dieu, et fait de la maison du Seigneur une taverne de voleur [Marc 11 versets 17].

Suite à ce que nous venons de découvrir, mon ressenti est que plusieurs d'entre vous, qui êtes adventistes du septième jour doivent se dire qu'ils n'ont pas participé à ces œuvres de ténèbres que pratique leur religion et que Dieu le sait et qu'il aura pitié d'eux, car il sait qu'ils sont des personnes intègres.

À ceux-là j'invite à lire ce qui suit, puis nous en discuterons : « Au méchant aussi, Dieu s'adresse : « Pourquoi rabâches-tu mes lois ? Tu as mon alliance à la bouche, mais tu détestes l'instruction et tu rejettes mes paroles au loin, derrière toi.

A peine as-tu vu un voleur, tu deviens son complice, et puis, tu fais cause commune avec les adultères. Ta bouche forge la malice. Ta langue tisse le mensonge.

Lorsque tu t'assieds avec d'autres, tu calomnies ton frère, et tu jettes le déshonneur sur le fils de ta mère. Lorsque tu agissais ainsi et que je n'ai rien dit, as-tu vraiment imaginé que je te ressemblais?

Aussi je vais te corriger, tout mettre sous tes yeux. « Prenez donc garde et comprenez, vous qui ignorez Dieu, sinon je vous déchirerai et nul ne vous délivrera. Celui qui offre sa reconnaissance, celui-là me rend gloire, et il prend le chemin où je lui ferai voir le salut que Dieu donne. » [Psaumes 50 versets 16-23, Bible Semeur].

Ce texte est très à propos, selon moi, pour ce que font les adventistes du septième jour.

Les membres de cette religion prétendent être des observateurs de la loi de Dieu et ont continuellement l'alliance du Seigneur à la bouche, au point qu'ils se reconnaissent comme la seule religion que le Seigneur agréait, son reste fidèle, également appelé « l'Église du reste ».

Mais en contrepartie leur part est avec les voleurs, oups Sorry... le mot n'est pas le bon, leur part est avec les escrocs...

Pire ce sont des escrocs qui dépouille de malheureuses victimes qui viennent donner leur vie à Jésus en leurs imposants soit de souiller leurs âmes en prononçant des doctrines d'homme en vue d'avoir le salut, soit de refuser et de n'y avoir pas accès.

Le résultat de ces deux choix, nous l'avons vue, mène généralement à bruler dans l'étang de feu et de soufre.

Certainement que beaucoup d'entre vous qui êtes adventiste du septième jour vous me direz que vous n'avez pas participé à ces œuvres de ténèbres que pratiquent vos hauts dirigeants et que vous n'en aviez pas connaissance, ainsi le Seigneur ne peut pas ne pas avoir compassion de vous.

À ceux la je m'en vais maintenant présenter une réalité biblique qui se trouve dans [Josué 7 versets 1-22] qu'ils ne peuvent ignorer, car les adventistes du septième jour, sont « censés » être des étudiants émérites de la Bible. Ce qui se passe ici doit être lu à la lumière de [1 Corinthiens 12 versets 12-27], qui présente le peuple de Dieu comme étant un corps indissociable comme l'est celui d'un être humain.

En sorte que ce qui affecte une partie du corps touche l'ensemble.

Ainsi, il n'y a eu qu'un seul filou qui en ne pensant qu'à lui, a pris le manteau de grand prix, les deux cents sicles d'argent, et le lingot d'or.

Néanmoins, bien qu'Acan n'ait pas eux de complice, à cause de ses actes c'est tout le peuple d'Israël qui a été maudit et que le Seigneur à frapper. Il est important de noter, qu'ici il ne s'agît pas d'un butin d'une valeur qui pouvait avoisiner le milliard. Maintenant, que ces bases sont posées revenons à l'Église adventiste du septième jour.

L'oeuvre que cette religion mène et par laquelle elle contraint des personnes à lui verser des fonds, est des plus lucratifs et lui rapporte, nous l'avons vu, plusieurs milliards par an, en outre ce sont tous les dirigeants de cette religion qui participe à cette œuvre, cette dernière faisant partie de cs modalités de fonctionnement.

Ces fonds n'ayant pas été restitués et nul repentir n'ayant été présenté à ce propos par les hautes instances adventistes du septième jour, ce péché demeure donc encore au sein de cette religion.

Ce qui est, selon moi, aux yeux du Seigneur tel un péché d'Acan géant, car ici c'est tout un peuple qui est concerné.

Ainsi, vous qui portez fièrement le nom d'adventiste du septième jour, comment pensez-vous que le Seigneur considère cette escroquerie de grande envergure, que votre religion pratique, donc que vous tous pratiquez ?

Le Seigneur n'ayant point changé, il ne peut accepter que ceux qui se réclament de son nom, puissent garder les biens qu'ils ont obtenus de façon illégale, tout en continuant à professer le servir.

Ainsi, comme ce qui affecte une partie du corps touche tout le corps, c'est donc sur tous ceux qui portent le nom d'adventiste du septième jour que demeure la malédiction. Comme pour l'instant, les doctrines de cette religion, incriminé dans ce chapitre, continue et continueront à perdurer et cela temps que son manuel d'Église ne sera pas réformé, ce faisant toutes dîmes ou offrande que vous lui verserez, vous présentent comme participant à ces œuvres iniques.

La parole de Dieu, nous l'avons vue, nous présente dans le [Psaumes 50 versets 16-23] ceux qui prennent plaisir à être avec les voleurs comme étant leurs complices. Ainsi vous ne pouvez plus continuer à donner vos dîmes et vos offrandes à l'Église adventiste du septième jour, tant que perdureront les vœux baptismaux, par lesquels cette religion oblige les intéressés au baptême à confesser qu'ils lui donneront les leurs, continueront d'être actif.

Néanmoins, n'oubliez pas que les dîmes et les offrandes sont au Seigneur, ne les utiliser pas, mettez-les de côté afin de pouvoir dans un temps prochain les amener au Seigneur, soit au sein de la religion adventiste du septième jour, quand toutes les réformes seront actives ou au sein de la religion de votre choix.

Suite à ce que nous venons de lire, je ressens une grande tristesse montée en moi! Car l'Esprit de Dieu vient à l'instant de m'interpeller sur un point vital, pouvant être même mortel, s'il est mis en place.

À vous qui êtes un membre baptiser de l'Église adventiste du septième jour, avez-vous conscience que même si à cette heure vos yeux se sont ouvert et que vous souhaiter ne plus verser vos dîmes et vos offrandes au sein de votre religion, vous ne pouvez pas non plus, en l'état ou sont les choses, les verser dans une autre religion.

Oui, n'oubliez pas que vous êtes des esclaves de l'Église adventiste du septième jour et que vous êtes obligé de lui obéir et ne donner vos dîmes et vos offrandes que dans ces caisses. Je sais que certains ont, certainement, un grand sourire et pensent que ce que je dis est une de mes petites boutades habituelle, mais ce n'est pas le cas! Car ce que je dis est lié directement à la raison d'être des vœux.

Nous l'avons vue, celui qui fait un voeu devant Dieu est tenu de l'honorer, sans cela il peut être frappé par le Seigneur. Nous avons vu le déchirement et le traumatisme que du vivre Jephthé quand il du sacrifié sa fille unique et aimante, à cause du voeu qu'il avait fait. La chose est donc sérieuse! Tant que vous être encore lié à la religion adventiste du septième jour, vous ne pouvez donner vos dîmes ailleurs.

Pour que les choses changent, il vous faut soit vous faire radier, soit que la réforme des œuvres iniques de votre religion soit acté.

À vous qui êtes adventiste du septième jour, a ton idée d'acquérir la liberté en Jésus-Christ, puis venir l'offrir en cadeau à des hommes iniques en acceptant de devenir leur esclave. OUI!

C'est ce que vous êtes vous tous qui portez le nom d'adventiste du septième jour. Maintenant ce point acté, nous pouvons continuer. Il est vrai que ce que je viens de vous présenter en ce qui concerne le nonversement des dîmes et des offrandes à l'Église adventiste du septième jour à cause de ces œuvres d'iniquités, peut paraître assez peu orthodoxe. Afin de vous apporter une autre lumière en la matière je vous invite à lire ce que *Mme Ellen G. White*, en dit, en lisant ceci :

« Nous espérons qu'aucun moyen ne sera tiré de vous pour aider ceux qui nous ont quittés parce qu'ils ne sont pas des nôtres. Il y a beaucoup de champs missionnaires nécessiteux qui demandent notre aide. Le message de la vérité présente doit être transmis à ceux qui ne l'ont jamais entendu.

Nous prions pour que le Seigneur vous donne la sagesse de placer vos moyens là où ils édifieront la cause de Dieu sur la terre. [...] » [Manuscript Releases, vol. 7, MR No. 454, Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)].

Ce que le Seigneur à inspirer ici à *Mme White* est clair! Nous devons nous assurer que les fonds que nous versons à son oeuvre seront vraiment utilisé pour son l'avancement. Le Seigneur ne veut pas que l'on verse des finances à ceux qui ne lui sont pas fidèles.

Cet argent doit être utilisé pour que l'Évangile puisse être prêché dans des champs (*des lieux*) ou jusque-là il n'est pas encore connu. Ceux qui doivent profiter de vos dîmes et offrandes doivent être des serviteurs de Dieu, qui lui sont fidèles et qui prêchent l'Évangile pur.

En cette génération, nous l'avons vue, cette description ne convient pas à l'Église adventiste du septième jour, qui est devenu une prostituée spirituelle. Ainsi lui amener, en l'état actuel des choses, vos dîmes et vos offrandes aura, devant Dieu, la même valeur que si vous donniez votre salaire à une prostituée, en pensant que le Seigneur agréera ce geste.

Je sais que ce que je viens de vous présenter, et où je dis que tant que l'Église adventiste du septième jour continue à pratiquer ces œuvres iniques et antibibliques, il faut cesser de lui donner vos dîmes et vos offrandes, à certainement ébranler plusieurs d'entre vous.

Néanmoins, il vous faut utiliser le discernement que le Saint Esprit donne au peuple fidèle de Dieu et qui nous permet de comprendre, au travers de l'Évangile quelle est la volonté du Seigneur.

C'est ce que nous allons faire en lisant le texte qui suit pour y puisez matière à réflexion : « N'allez pas avec ceux qui ne croient pas en Dieu, vous ne pouvez pas vivre ensemble. Ce qui est juste et ce qui est contraire à Dieu, est-ce que cela va ensemble ?

Est-ce que la lumière va avec la nuit ? Est-ce que le Christ peut être d'accord avec Satan ? Est-ce qu'un croyant peut aller avec celui qui ne croit pas en Dieu ? Qu'est-ce qu'il y a de commun entre la maison de Dieu et les faux dieux ? Nous, nous sommes la maison du Dieu vivant.

Dieu l'a dit : « Je vais habiter et vivre au milieu d'eux. Je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. »

C'est pourquoi le Seigneur Dieu dit : « Quittez ces gens-là et allez loin d'eux! Ne touchez pas à ce qui est impur, et moi, je vous accueillerai. » Le Seigneur tout-puissant dit encore : « Je serai pour vous un père, et vous serez pour moi des fils et des filles. » [2 Corinthiens 6 versets 14-16, Bible Parole de vie].

Dès lors où l'on pratique ce qui est contraire à la parole de Dieu on est devant le Seigneur une personne qui ne croit pas en lui.

Ce qui est compréhensible car sans la foi on ne peut plaire au Seigneur, car ce ne sont pas ceux qui disent Seigneur, Seigneur, tout en transgressant sa parole qui sont agréés par lui, mais ce sont ceux qui font sa volonté qui le sont [Hébreux 11 versets 1-2, 6], [Jacques 1 versets 5-8], [Matthieu 7 versets 21-23].

Maintenant ce point acté, mettons en place une application pratique que nous établirons par le biais de plusieurs questions.

Ainsi quand l'Église adventiste du septième jour établit des doctrines qui contreviennent à la parole de Dieu, qui glorifie-t-elle, bon gré mal gré, le Seigneur ou le diable ? Le Seigneur peut-il accepter que les choses sacrées soient mélangées avec l'iniquité ? Le Seigneur peut-il s'unir avec les idolâtres, ou avec ceux qui glorifie le diable ?

Dieu veut-il que son peuple fidèle puisse s'unir avec les infidèles pour partage un culte basé sur des doctrines antibibliques. À toute cette question vous avez bien conscience que la seule réponse possible est **NON!**

Maintenant cette base poser, continuons en prenant en compte le texte de [1 Corinthiens 10 versets 14-22].

Fort des bases de ce texte, je m'en vais vous poser une question. Ainsi, bien que le Seigneur, nous appelle nous son peuple à la liberté, ce qui fait, que nous sommes libres d'entrée dans un temple d'idole et mangé les sacrifices qui sont offerts aux divinités, car ces « dieux » ne sont rien, cette liberté devons-nous l'utiliser afin de manger ces sacrifices ou offrir à ces « divinités » des offrandes ou de l'argent ?

La réponse à cette question est bien sur que NON!

Nous ne devons pas faire de notre liberté une raison de marcher selon la chair.

Surtout que ce texte nous apprend que ceux qui professent une doctrine sont en unions les uns avec les autres et l'ensemble des fidèles qui pratique ce précepte deviennent qu'un (*donc, sont en communion*) avec celui qui la établit, ici il s'agît de Jésus ou du démon.

En outre, il est important de ne pas perdre de vue que toute transgression de la parole de Dieu est une idolâtrie.

Ceux agissant ainsi retirent au Seigneur son droit divin d'être adoré comme Dieu et lui seul. La répercussion c'est que ceux agissant ainsi adorent le diable. Cette réalité je vous l'ai clairement présenté au chapitre « Les transgressions de la loi divine par l'impudique corruptrice ».

Fort de ce que nous venons de voir, vous comprenez que vous ne pouvez manger, et à la table de Christ et à celle du diable. Vous ne pouvez pas non plus subventionner l'oeuvre de Dieu et en même temps que celui du diable.

Et comme le Seigneur ne peut s'associer au diable et à ces œuvres, Il ne peut agréer que nous puissions nous agir ainsi, en subventionnant, par nos dîmes et nos offrandes des lieux idolâtres qui ont pour objectif de transgresser les Saintes Écritures, donc de glorifier le diable.

Le Seigneur ne pouvant s'unir au diable ou aux idolâtres, les dîmes qui sont perçues, par le biais de manigances ne peuvent être agréé par lui, car ce type de fonds est entaché d'interdit divin, comme l'étaient les objets qu'Acan avait gardés.

Par contre, une fois la réforme l'Église adventiste du septième jour sera complètement actée et que tous les points incriminés dans ce livre seront mis en place, vous pourrez recommencer à lui donner vos dimes et vos offrandes.

Et cela, en faisant très attention de ne pas oublier de reverser au Seigneur ne serait-ce qu'un cens de ces sommes que vous lui devez.

En attendant, que les choses soient mis en place, l'argent étant le nerf de la guerre, ne pas lui verser vos dîmes et vos offrandes, sera la meilleure façon de vous assurer que la réforme du dogme de cette religion, sera mis en place au plus vite.

Nous venons de voir ce qui devra normalement se passer dès lors ou l'Église adventiste du septième jour accepte de ce repentir.

Par contre, si aucun changement radical ne se fait dans les doctrines de cette religion, si elle ne se repent pas, ce sera signe qu'elle est devenue participante de Babylone.

Voici ce que préconise *Mme White* pour ceux qui refusent de se repentir : « Je suis chargé de dire que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour ces personnes qui se sont fourvoyées.

Leur esprit doit être libéré des illusions de l'ennemi, et si nous échouons dans nos efforts pour sauver ces égarés, nous devons "sortir du milieu d'eux" et nous séparer... [...] » [Manuscript Releases, vol. 7 No. 454, Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)].

Mme White présente la volonté du Seigneur comme étant dans un premier temps que nous puissions apporter des lumières à ceux qui se sont fourvoyé et erre loin de lui.

Puis, s'il persiste, nous devons nous séparer d'eux. Cette réalité à des fondations bibliques ; pour le découvrir vous pourrez lire [Matthieu 18 versets 15-18].

Nous allons maintenant, considérés ce que le Seigneur dit des lieux qui agissent selon l'apostasie, donc qui rejettent sa parole. Pour vous en parler je m'en vais vous présenter la plus renommer de celles agissant ainsi, et qui est présenté dans le Saint livre comme étant Babylone.

Voici ce que nous apprenons à son propos : « Après cela, je vis descendre du ciel un autre ange, qui avait une grande autorité;

Et la terre fut éclairée de sa gloire. Il cria d'une voix forte, disant : Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande!

Elle est devenue une habitation de démons, un repaire de tout esprit impur, un repaire de tout oiseau impur et odieux, parce que toutes les nations ont bu du vin de la fureur de son impudicité, et que les rois de la terre se sont livrés avec elle à l'impudicité, et que les marchands de la terre se sont enrichis par la puissance de son luxe.

Et j'entendis du ciel une autre voix qui disait : Sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin que vous ne participiez point à ses péchés, et que vous n'ayez point de part à ses fléaux.

Car ses péchés se sont accumulés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses iniquités. Payez-la comme elle a payé, et rendez-lui au double selon ses oeuvres. Dans la coupe où elle a versé, versez-lui au double. Autant elle s'est glorifiée et plongée dans le luxe, autant donnez-lui de tourment et de deuil.

Parce qu'elle dit en son coeur : Je suis assise en reine, je ne suis point veuve, et je ne verrai point de deuil!

A cause de cela, en un même jour, ses fléaux arriveront, la mort, le deuil et la famine, et elle sera consumée par le feu.

Car il est puissant, le Seigneur Dieu qui l'a jugée. [...] Ciel, réjouis-toi sur elle! Et vous, les saints, les apôtres, et les prophètes, réjouissez-vous aussi! Car Dieu vous a fait justice en la jugeant. » [Apocalypse 18 versets 1-8, 20, Bible Louis Segond].

Avant tout il est à noter que nous avons déjà vu au chapitre intitulé « La raison d'être du message du deuxième ange apocalyptique » que Babylone n'est pas un lieu ou une religion, mais c'est une philosophie qui prône la confusion, cette dernière consistant à transgresser la parole de Dieu.

En restant dans cette réalité, je vous dirais que tout au long de ce livre nous avons vu que l'Église adventiste du septième jour, pratique des œuvres de confusion, donc œuvre selon les critères de Babylone.

Maintenant cette base poser, revenons à ce texte biblique. Pour ce faire, je vous dirais qu'un point des plus pertinents nous est présenté dans ce texte et est celui mettant en exergue la déchéance de Babylone.

Il nous est dis que le mal que Babylone à fait, qui représente entre autres les oppressions qu'elle a pratiquées contre les enfants fidèles du Seigneur, doit lui être infligé en retour!

Ainsi, justice doit être faite au peuple de Dieu à cause des souffrances que ce lieu perverti lui a fait subir.

L'une des bases de cette rétribution divine que Babylone doit subie est qu'elle doit être déchue de son luxe, qui lui permettait de parader tel un paon, ici est présenter sa déchéance financière, et le deuil et la famine doivent aussi lui être offerts.

Forts de tout ce que nous venons d'étudier, si des membres de l'Église adventiste du septième jour n'ont plus confiance en leur religion, ils sont libres de ne plus vouloir si rendre et de vouloir aussi récupérer toutes les dîmes et les offrandes qu'ils y ont versées.

Par contre, je ne dis pas ici qu'il faudrait qu'ils puissent les récupérer pour les utiliser à des fins personnelles, car ne l'oublions jamais les dîmes et les offrandes appartiennent au Seigneur. Ce faisant, l'on ne peut donc, sous aucun prétexte les garder pour soi. Fort de tout cela, si elles sont récupérées, ce sera pour être reversé, par la suite au Seigneur, l'objectif étant que l'oeuvre de Dieu puisse continuer à avancer.

De façon concrète, si l'Église adventiste du septième jour ne s'amende pas, il vous faudra sortir de ces murs, mais comme ce fut le cas pour la sortie du peuple de Dieu d'Égypte, ce sera avec les mains pleines des biens du tyran. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« Il frappa tous les premiers-nés dans leur pays, toutes les prémices de leur force. Il fit sortir son peuple avec de l'argent et de l'or, et nul ne chancela parmi ses tribus. Les Égyptiens se réjouirent de leur départ, car la terreur qu'ils avaient d'eux les saisissait. » [Psaumes 105 versets 36-38, Bible louis Segond].

Complétons avec ceci : « Le butin du puissant lui sera-t-il enlevé ? Et la capture faite sur le juste échappera-t-elle ? - Oui, dit l'Éternel, la capture du puissant lui sera enlevée, et le butin du tyran lui échappera ; Je combattrai tes ennemis, et je sauverai tes fils. Je ferai manger à tes oppresseurs leur propre chair ;

Ils s'enivreront de leur sang comme du moût; Et toute chair saura que je suis l'Éternel, ton sauveur, ton rédempteur, le puissant de Jacob. » /Ésaïe 49 versets 24-26, Bible Louis Segond.

Le Seigneur fait toujours justice à ses enfants fidèles de tous ceux qui les malmènent et il leur permet de repartir des geôles de leurs tortionnaires les mains pleines de présent.

Dans ce cadre, vos mains devront être remplies des dîmes que vous avez pu verser à l'Église adventiste du septième jour, durant toute la période où la doctrine que j'incrimine était active.

Mais attention, je le répète, cet argent n'est pas pour vous, car il appartient au Seigneur ! L'objectif est de récupérer ces fonds pour le Seigneur ! Vous les reverserez à la prochaine religion où vous irez et qui sera fidèle au Seigneur.

3 Une lumière pour l'avenir

Pour commencer, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant!

Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David au géant homme d'armes Goliath.

La finalité ne fut pas la victoire du puissant, mais celle de la foi.

Pour comprendre cette image que je viens de présenter il est important de prendre en compte certaines réalités :

Dans mes livres de la série « Inquisitiô » je mets en lumière les errements des Église adventiste du septième jour et catholique, etc. En outre, dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » c'est contre de puissantes nations de la terre que je m'élève.

L'objectif étant que puisse faire prévaloir la justice et la vérité, afin que les non-vaccinés contre la covid 19 ainsi que les observateurs du sabbat et du shabbat, qui ont été et sont encore discriminés en France, à cause des lois vaccinales et dominicales, puissent avoir gain de cause.

Ainsi au regard de la puissance financière et intellectuelle de ceux contre qui je m'élève, je ne puis certes pas, d'un point de vue humain, faire face seul contre de telles entités.

C'est pour cela, que c'est au nom Puissant de Jésus-Christ de Nazareth que, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

J'ai l'assurance que mon sauveur est vivant et fera bientôt paraître la noblesse de mes combats qui ne sont pas des arguties sorties tout droit d'un esprit *« farfelu »*, mais bien des réalités qui méritent d'être prises en considération.

Ma conviction est que le Seigneur nous appelle en cette génération à libérer les captifs selon son appel manifesté dans le texte qui suit :

« L'esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ;

Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance;

Pour publier une année de grâce de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu; Pour consoler tous les affligés » [Ésaïe 61 versets 1-2, Bible louis Segond].

C'est pour cela que malgré le fait que jusque-là j'ai été seul à tourner la meule pour le Seigneur, jai foi que grâce à ces lignes, les captifs « spirituels » entendront sa voix et qu'ils sortiront de Babylone, ce qui leur permettra d'avoir un devenir!

J'ai foi que cette œuvre s'accomplira par la puissance du Seigneur, manifesté par son Esprit Saint et non par une puissance quelconque qui viendrait de mon être, mais de l'Esprit de Dieu, selon ce que nous pouvons lire dans le texte qui suit : « Alors il reprit et me dit :

C'est ici la parole que l'Eternel adresse à Zorobabel : Ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais c'est par mon esprit, dit l'Eternel des armées.

Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel? Tu seras aplanie. [...] » [Zacharie 4 verset 6-7, Bible louis Segond].

En outre, j'ai l'intime conviction que le Seigneur utilisera mes livres pour sa gloire.

Ils sont les fruits d'un long travail de recherches historiques, juridiques et bibliques, et ils donnent les bases qui permettraient que les choses puissent changer, sur tous les points incriminés.

Fort de tout cela, il est temps que le peuple de Dieu puisse faire entendre sa voix de façon unanime, comme un lion. L'objectif est que les réalités qui se trouvent dans ce livre, dans les autres tomes de cette série « *Inquisitiô* », puissent couvrir la surface de la Terre, comme les eaux couvrent les fonds des mers.

Ces ouvrages sont disponibles, gratuitement au format numérique, en version anglaise et française, sur mon site dont vous trouverez à la fin de ce chapitre. Il est à noter que la série « *Inquisitiô* » compte 5 livres, à mon sens volumineux car, au format numérique, ils font chacun 572 pages.

Pour un meilleur confort de lecture, le Saint-Esprit m'a inspiré de transformer chacun de ces livres en plusieurs livrets, dont celui que vous avez en mains fait partie.

Pour poursuivre, je vous dirais, qu'il est important de comprendre que les œuvres de réforme présentées dans ces livres ne pourront avoir de devenir sans vous.

La Parole de Dieu nous apprend dans [Ecclésiaste 9 versets 15-16] que la sagesse (la connaissance) que pourrait apporter le démuni au puissant sera méprisée.

Si je mène seul ce combat, sans vous, qui êtes épris de justice et de vérité, le message contenu dans ce livre restera lettre morte.

Il faut donc que comme un seul homme, les voix du peuple de Dieu, puissent s'unir pour se faire entendre.

L'une des belles images que j'ai de l'unité qui entraîne la victoire est présentée dans le texte de [Ecclésiaste 4 versets 9-12], qui dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force.

Ce type d'oeuvre titanesque on ne peut la mener seul, d'autant plus que nous ne sommes pas le maître mais un serviteur.

Je suis le porteur de ce message mais son propriétaire c'est l'Éternel Dieu!

Les enseignements, que je vous ai présentés dans ce livre, ainsi que dans ses autres tomes de la série « *Inquisitiô* » ont pour centre le message des *3 anges apocalyptique*.

Le Seigneur a choisi cette génération, afin que nous son peuple fidèle nous ayons l'insigne honneur d'annoncé au monde ce message salutaire. Cette bonne nouvelle, en Jésus, va déterminer le devenir de l'humanité. Il est destiné à commencer le criblage du peuple de Dieu, la finalité étant que deux peuples bien distincts puissent sortir des rangs.

D'un côté se trouveront les saints, qui garde les commandements de Dieu et ont la foi de Jésus (ils ont l'Esprit de prophétie). Leur choix les amènera à porter les sceaux divins, formé du nom de Dieu et de celui de Jésus-Christ.

Leur devenir sera d'hériter du royaume de Dieu. D'un autre côté, il y aura ceux qui, rejetteront ces deux choses ou ceux ont délibérément choisi de rejeter le Seigneur. Leur finalité sera de recevoir la marque de la bête et leur fin sera de brûler dans l'étang de feu et de soufre aussi appeler la géhenne de feu.

Pour que nul ne soit perdu pour n'avoir pas entendu le message de grâce, en Jésus, que Dieu adresse à l'humanité, Il a envoyé ces sentinelles proclamer son offre de salut, qui est manifeste dans les messages des trois anges [Apocalypse 14 versets 6-13].

En tant que sentinelle et porteur du message du salut, le Seigneur nous demandera des comptes de ce que nous aurons fait des avertissements qu'Il destine à notre prochain.

Ceci nous renseigne : « Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons, annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ. [...]

Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous au milieu desquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. » [Actes 20 versets 20-21, 25-27, Bible louis Segond].

Afin de comprendre de quoi il en retourne au sujet du sang de son prochain que Paul déclare être innocent, il nous faut lire ce qui suit :

« La parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots : Fils de l'homme, parle aux enfants de ton peuple, et dis-leur :

Lorsque je fais venir l'épée sur un pays, et que le peuple du pays prend dans son sein un homme et l'établit comme sentinelle, - si cet homme voit venir l'épée sur le pays, sonne de la trompette, et avertit le peuple;

et si celui qui entend le son de la trompette ne se laisse pas avertir, et que l'épée vienne le surprendre, son sang sera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas laissé avertir, son sang sera sur lui;

S'il se laisse avertir, il sauvera son âme. Si la sentinelle voit venir l'épée, et ne sonne pas de la trompette ;

Si le peuple n'est pas averti, et que l'épée vienne enlever à quelqu'un la vie, celui-ci périra à cause de son iniquité, mais je redemanderai son sang à la sentinelle. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle sur la maison d'Israël.

Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras ! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

Mais si tu avertis le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme. » [Ézéchiel 33 versets 1-9, Bible louis Segond].

Comme ce fut le cas dans les temps bibliques, en ce siècle et jusqu'au retour de Jésus-Christ, comme il en était pour l'apôtre Paul, nous les enfants du Dieu comme ses sentinelles et en tant que tels, des comptes nous seront demandés par le Seigneur.

Si nous ne les prévenons pas et qu'ils meurent dans leurs péchés, le Seigneur leur fera porter la charge de leurs iniquités, mais il nous redemandera leurs sangs.

Ainsi le serviteur fidèle de Dieu doit être sage et s'assurer qu'il n'a pas le sang de son prochain, qu'il n'a pas averti, sur ces mains.

Vous qui avez lu ce livre jusque-là, et avez sondé son contenu, Bible en mains et dans un esprit de prière, il vous faut agir.

Dans un premier temps, afin que vous soyez bien au fait de la totalité du message que l'Esprit de Dieu me donne de porter, je vous invite à lire les livrets qui forment les *tomes II*, *III*, *IV* et *V* de la série intitulée « *Inquisitiô* ».

Il est à noter que le premier tome de cette série est en réécriture et n'est donc pas encore disponible.

Une fois que vous aurez pris connaissance du contenu de ces livres ou de leurs livrets, vous pourrez agir.

Pour ce faire, cette base ayant été établie, comme les feuilles d'automne emportées au loin par le vent, ils doivent tous, livres et livrets, être distribués au plus grand nombre.

Pour ce faire, partagez-les par tous les biais :

Par email, Facebook, WhatsApp Instagram, etc.

Nous devons maintenant considérer d'autres réalités liées à une œuvre aussi conséquente, tant par le travail d'étude qu'elle a nécessité que par le volume des ouvrages.

En effet, ce n'est pas sans peine que ce type de quête se mène.

Les pertes que j'ai dû subir en attestent!

Dans mon livre intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome II. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique » au chapitre « Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire », je vous ai présenté ma situation financière.

Dans cette lutte titanesque que je mène, pour la vérité et la justice, mes finances aussi ont été impactées.

Dans ce livre que je viens de vous présenter, je vous conte comment en tant qu'observateur du sabbat et du fait de ma profession, de coiffeur, mes fonds sont au plus bas, car je suis entravé par les lois françaises interdisant de travailler le dimanche.

De surcroît, a cause du fait que je dénonce dans l'un de mes livres les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour – qui jadis était ma religion –, pratique j'ai subi la désertion de mon salon de coiffure, par le « gros » de mes clientes qui sont des membres de cette religion, ce qui a porter un gros coup a mes finances.

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire mon livre intitulé « Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. Partie historique ».

De surcroît, le chômage technique dû à cette pandémie de *Corona virus*, ainsi que les actions iniques de *M. Vincent GUILGAULT* contre moi – il a, de façon arbitraire et en opposition avec les lois, fait barrage afin que je ne puisse pas percevoir pour mes deux sociétés la subvention allouée aux entreprises en difficulté à cause de la pandémie –, a aggravé encore plus la situation, je me retrouve donc à survivre.

Vous pourrez découvrir ces réalités dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » au chapitre « Présentation des faits inhérents au traitement inapproprié de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts, M. Vincent GUILGAULT ».

Comme vous le voyez les coups durs se sont succédé en vue de nuire à cette œuvre que le Seigneur m'a confié, les répercussions étant que je ne puis plus investir financièrement pour son avancement car, je suis dans une grande précarité.

En ce jour, je ne peux donc pas continuer à investir pour les livres.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter.

C'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Pour poursuivre je vous dirais que je retrouve dans l'oeuvre de toutes ces personnes qui m'ont attaqué d'une façon ou d'une autre l'empreinte du diable, car je sais que ces personnes ne sont pas mes ennemis, mais c'est le diable qui les a utilisé pour me nuire.

Cette réalité tient au fait nous n'avons pas à nous battre contre la chair et le sang, mais contre les forces des ténèbres [Éphésiens 6 versets 10-12], en sorte que nos persécuteurs ne sont pas nos ennemis, mais ce sont des marionnettes que le diable utilise pour nous persécuter.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière :

« Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toutepuissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable.

Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » /Éphésiens 6 versets 10-12, Bible louis Segond/.

Complétons avec cet autre texte : « Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège. Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable. » [1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur].

Finissons avec ceci : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite :

Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.

Mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé. » [Jean 15 versets 18-21, Bible louis Segond].

Quand le diable cherche à nous détruire et/ou à nous persécuter, il utilisera souvent ceux qui ont rejeté le Seigneur et qui de par leurs actes sont devenus des enfants du démon [Jean 8 verset 44].

Le diable sachant qu'il lui reste peu de temps, est déchaîné et dans une grande colère, son objectif impérieux est de perdre le plus grand nombre. Ainsi, il fera la guerre à quiconque apporte aux hommes la lumière de l'Évangile pur en Jésus-Christ.

Vu la teneur de ce livre ainsi que celle des autres tomes de cette collection « *Inquisitiô* », je ne suis pas étonné de ce que je vis.

Avec du recul je vous dirais que l'une des attaques les plus drastiques que le diable à mener contre moi, fut par le biais de *M. GUILGAULT*, car grâce à l'argent de cette subvention, que j'ai pu percevoir, j'ai entrepris de corriger les livres spirituels que le Saint Esprit m'a inspirée et cela aussi bien en anglais qu'en Français.

J'ai d'abord commencé par corriger un des tomes du livre que vous avez en mains et que je pensais, qu'il aurait paru tel quel.

Néanmoins, une fois ce premier livre terminé et après relecture, je me suis rendu compte qu'il contenait trois thématiques bien distinctes qui pouvaient être développées pour constituer chacune un livre.

C'est ce que j'ai fait et ce premier livre de 572 pages qui a été corrigé par le correcteur anglophone M. Howard J. Eeles est devenu l'élément fondateur de quatre livres de 572 pages chacun. Ces quatre livres visent donc des objectifs bien précis.

Ce travail a été titanesque et l'est toujours, car en finissant ce livre que vous avez en mains, cela fera 8 *livres* de 572 pages, 4 en anglais et leur double en Français, que j'aurais fini d'écrire, par la grâce de Dieu.

Reste à finir mon livre intitulé « Inquisitiô (le message des trois anges) tome I, qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ? », toujours en deux versions, en anglais et en français, que j'entamerais, si Dieu le veut, dès que les premiers tomes seront finis.

Sur ces 8 premiers livres de 572 pages chacun, j'ai déjà pu corriger en Français environ 30 % et 40 % de ceux qui sont en anglais.

J'ai déjà investi un peu plus de 13500 euros, donc toutes mes économies, jusqu'au dernier centime pour que ces livres puissent voir le jour. Tout cela, alors qu'ils sont offerts gratuitement en version numérique en français et en anglais.

Ce fut une grande joie pour moi de voir mes idées se matérialiser en livres, surtout ceux qui sont en anglais, car bien que je ne maîtrise pas cette langue, l'Esprit de Dieu me donne la capacité de traduire mes livres et je les fais corriger par un correcteur proportionnel.

Malheureusement, celui que j'appelle « l'ennemi de nos âmes » a utilisé M. GUILGAULT et l'a inspiré de fomenter contre moi des œuvres iniques, la répercussion directe fut que je n'ai pas pu continuer la correction de ces livres.

Pour que certaines parties de ce livre puissent être mises à votre disposition, j'ai dû emprunter de l'argent auprès de mon amie Nicole. Je sais que Dieu agira en son temps pour que je ne sois plus son débiteur. Je suis très reconnaissant au Seigneur de l'avoir mise sur ma route et aussi de cette confiance qu'elle a placée et en moi et en cette œuvre.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter, c'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Je vous prie de m'excuser pour les fautes que vous ne manquerez pas de trouver. Et je tiens en toute humilité à remercier mon amie Nicole, qui a, avec le peu de temps dont elle disposait, donné à certaines parties des textes en Français une certaine cohérence.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie. Je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu.

Je sais donc, qu'il agira, d'une façon ou d'une autre! Le diable est déjà vaincu, le Seigneur seul est le Tout-Puissant et nul ne pourra empêcher à son œuvre d'avancée.

Fort de cette conviction c'est pour cela que, malgré la situation difficile, je continue à marcher par la foi, et je mets en place les plans que j'ai reçu de l'Esprit de Dieu en rêves.

Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée, mon leitmotiv est de porter mes connaissances à cette génération et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Pour en revenir à cette œuvre littéraire que le Seigneur m'a confiée, je vous dirais que ne pouvant ni continuer à éditer ces livres, ni les proposer à la vente numérique car ils ne sont corrigés que partiellement, j'ai choisi de les offrir sur mon site, je vous le présenterai à la fin de ce chapitre.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente.

Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages *inédits*.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.

Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».

Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi.

D'autant qu'en tant qu'antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaines et l'aliénation de l'esclavage.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots!

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Dans mes ouvrages, j'aborde divers thèmes, qui me tiennent à cœur et qui mettent en exergue mes convictions profondes, la plus importante de tout étant l'amour que je porte au Seigneur et le besoin, en tout temps, de donner Gloire à son nom.

Bien que j'aie déjà eu l'immense plaisir de publier plusieurs de mes livres, les finances faisant défaut, je n'ai pas pu trouver les fonds nécessaires pour éditer cinq autres livres, autres que les quatre que je vous ai déjà présentés et qui sont tout aussi riches que celui que vous avez en mains, et qui sont déjà en chantiers.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre.

Si ce livre que vous avez en mains vous a fortifié je vous vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre mes autres ouvrages, car certainement, ils vous apporteront, des connaissances qui certainement vous seront aussi profitables.

Plusieurs de ces livres sont, ou seront bientôt, par la grâce de Dieu disponible en téléchargement gratuit sur mon site internet.

Malheureusement pour moi, « l'argent étant le nerf de la guerre », tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ces premiers livre que je vous ai présenté plus avant, ce faisant, je n'ai plus les moyens de continuer cette oeuvre.

Ce que je trouve des plus dommages est qu'hormis les 4 livres, qui sont déjà finis en Français (ainsi que leurs doubles en anglais soit 8 livres), et que j'offre gratuitement sur mon site, mais qui sont en attente d'être corrigé, j'ai encore 5 autres ouvrages que j'ai déjà mis en place l'ossature mais qui sont en attente de finition.

Pour continuer je vous dirais que ce livre que vous avez en mains ainsi que tous ceux de la série « Inquisitiô (Le message des trois anges) » vous ont présenté mon mode d'écriture, basé sur la parole de Dieu, et qui est renforcé de texte historique et législatif, destiner à mettre en lumière des réalités, qui jusque-là étaient cachés.

Mes autres livres spirituels, sont de ce même acabit, je mets en lumière des réalités bibliques oubliées depuis des siècles, mais qui sont vitaux pour la préparation des enfants fidèles du Seigneur en vue qu'ils soient prêts à aller à la rencontre de notre sauveur quand il reviendra.

L'objectif est aussi qu'en attendant le retour du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs, que son peuple soit inébranlable en Jésus-Christ et pas branlant, et ne suive pas les lumières ténébreuses des doctrines fallacieuses que distille, tel un venin mortel, des gens qui œuvrent, sous couvert de la foi, pour le diable.

Pour en revenir à mes 4 livres de la série « Inquisitiô (le message des trois anges) » que j'offre sur mon site, en version anglaise et française, pour que vous ayez un meilleur confort de lecture, j'ai besoin de votre aide, car la correction de chacun de ces livres coûte environ 7000 euros en anglais et environ 3500 euros en français.

Ces 4 livres, une fois corrigés, seront toujours offerts gratuitement, en anglais et en Français, en version numérique, sur mon site. Hormis cela, en ce qui concerne l'œuvre d'écriture que le Seigneur me donne de mener pour lui, il est important de noter qu'il me faut un peu plus d'un an pour finir un livre dans sa version anglaise et française.

Hormis tout cela, il est convenable, selon moi que vous compreniez, que je ne peux à la fois écrire pour le Seigneur et travailler comme coiffeur conseil, ainsi, étant consacré totalement à l'œuvre du Seigneur, je dois aussi pouvoir vivre de cette œuvre...

Cette réalité les Saintes Écritures le déclarent dans le texte suivant :

« Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas apôtre? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur? N'êtes-vous pas mon oeuvre dans le Seigneur? Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous;

Car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?

Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler? Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit?

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes?

La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le boeuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des boeufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.

Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels.

Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir? Mais nous n'avons point usé de ce droit; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Evangile de Christ.

Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Évangile.» [1 Corinthiens 9 versets 1-14, Bible Louis Segond].

Fort de tout ce que je viens de vous présenter, vous comprenez que j'ai besoin de votre aide, afin de continuer cette œuvre. J'ai fait bien des démarches en vue d'obtenir un financement, mais ni les banques ni les sociétés de crédit n'accordent des financements pour l'édition de livres, cela s'avère être un défi.

À chaque nouvelle demande rejetée, j'ai été tel un homme qui, perdu en plein désert, court après un mirage lui présentant un lac « salvateur », mais en vain. Les répercussions sont que, faute de finances, l'œuvre est en friche.

Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, à qui appartiennent l'argent et l'or, ainsi que cette œuvre qu'il m'a confié, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

Il est vrai que beaucoup en sont venu à vivre en pensant que leurs biens temporels leur appartiennent et n'ont que faire des besoins de l'œuvre du Seigneur. Ceux-là je les invite à lire les paraboles que nous trouvons dans les textes suivants. Voici la première : « Puis il leur dit : Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance.

Et il leur dit cette parabole : Les terres d'un homme riche avaient beaucoup rapporté. Et il raisonnait en lui-même, disant : Que ferai-je ?

Car je n'ai pas de place pour serrer ma récolte. Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, j'en bâtirai de plus grands, j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens;

Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, et réjouis-toi. Mais Dieu lui dit : Insensé!

Cette nuit même ton âme te sera redemandée; et ce que tu as préparé, pour qui cela sera-t-il ? Il en est ainsi de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu. » [Luc 12 versets 15-21, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci:

« Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui chaque jour menait joyeuse et brillante vie. Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères, et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères.

Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli. Dans le séjour des morts, il leva les yeux; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue; car je souffre cruellement dans cette flamme. Abraham répondit :

Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » [Luc 16 versets 19-25, Bible Louis Segond].

L'heure n'est plus à tergiverser, si ce livre vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir nourrir les âmes, pour et par le Seigneur. J'ai foi que le Seigneur a un peuple fidèle, qui est présenté comme les 7000 qui, du temps d'Élie, n'ont point fléchi le genou devant Baal et qu'ils lui demeurent fidèles.

Je sais que vous vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que notre Sauveur nous le demande.

Voici ce qui est préconisé : « Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi. » [Matthieu 5 verset 42, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci : « Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?

Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité.

Par là nous connaîtrons que nous sommes de la vérité, et nous rassurerons nos coeurs devant lui » [1 Jean 3 versets 17-19, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : « Si l'un de tes compatriotes tombe dans la pauvreté dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu ne lui fermeras pas ton coeur et tu ne lui refuseras pas ton aide.

Au contraire, tu lui ouvriras ta main toute grande et tu lui prêteras suffisamment selon ses besoins. Garde-toi bien de nourrir dans ton coeur des pensées mesquines et de te dire :

« C'est bientôt la septième année, l'année de la remise des dettes » et, pour cette raison, de regarder ton compatriote pauvre d'un mauvais oeil sans rien lui donner. Car alors, il se plaindrait de toi à l'Éternel et tu porterais la responsabilité d'une faute.

Donne-lui généreusement et non pas à contrecoeur. Et pour cela, l'Éternel ton Dieu te bénira dans tout ce que tu feras et dans tout ce que tu entreprendras. En fait, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays : c'est pourquoi, je t'ordonne d'ouvrir toute grande ta main à ton compatriote, au malheureux et au pauvre dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-11, Bible Semeur].

Si ce livre où l'un de ceux que je vous offre gratuitement sur mon site vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer à fortifier et aider le plus grand nombre.

J'en appelle donc à votre générosité. Ainsi, si le vôtre cœur vous en dit, vous pouvez m'apporter votre aide en me faisant parvenir vos dons par voie postale à :

Monsieur Kenny Ronald Marguerite, Impasse py n° 24, Californie, 97232 Le Lamentin (Martinique).

Vous avez aussi la possibilité de faire un don sur l'onglet « Faire un don avec Paypal » (onglet situé sur l'écran, à gauche pour les ordinateurs et en bas pour les portables) présent sur mon site : kennyronald-marguerite.com.

4 Présentation du livre "Inquisitiô (Le message des trois anges), tome V, Bases de la réforme des doctrines iniques de l'impudique corruptrice qui contreviennent à la parole de Dieu (Version revue et complétée – réédition)"

Pour introduire ce livre, je vous dirais que dans ces pages, se trouve une bonne nouvelle et je suis chargé de vous l'annoncer. Eh oui! Néanmoins, à l'instar des pièces qui ont deux faces, j'ai aussi une nouvelle moins bonne pour vous, car elle va ébranler toutes vos certitudes. Qu'en est-il?

Soyez-rassuré, il ne s'agît ni plus, ni moins, que de nouvelles connaissances bibliques, auxquelles j'ai eu accès et que je veux partager. N'y voyez là, rien d'orgueilleux. Vous comprendrez, à la lecture de ce qui suit! Pour amorcer la chose, je vous pose ces quelques questions:

Avez-vous la capacité de voir des événements avant qu'ils n'arrivent et œuvrez-vous en vue de les canaliser pour le bien ?

Avez-vous la capacité de dominer un démoniaque qui est habité d'une légion de démons ?

Avez-vous, sans avoir étudié, acquis la capacité de parler une nouvelle langue ? Etc.

Ces questions ont pour but de démontrer que les dons spirituels que le Saint Esprit donne, sont toujours accessibles de nos jours, même s'ils nous semblent extraordinaires!

Ces propos, pour certains, pourraient être assimilés à ceux d'un « illuminé », chérissant les arguties. Il n'en est rien!

Si vous poursuivez cette lecture, vous vous rendrez compte.

Cependant, comme je l'ai précisé précédemment, cette bonne nouvelle s'accompagne d'une mauvaise car pour obtenir ces dons, il nous faut renier bien des bases inculquées par nos religions respectives.

Prenons l'exemple de la religion que je connais le mieux, celle des adventistes du septième jour. Ce livre est, Bible en mains, un véritable raz-de-marée qui vient s'abattre sur les fondations de votre foi, car il est avant tout destiné à la réforme de cette religion.

Pour poursuivre, je vous dirais que le scellement du peuple de Dieu par le Saint-Esprit, est au centre de la prédication de toutes les religions chrétiennes, et même ce concept est la colonne vertébrale de la religion adventiste du septième jour. Pourtant, bien que ce concept soit maîtrisé, car tous savent que c'est l'Esprit de Dieu qui est habilité à cette œuvre et qui donne aussi des dons spirituels, a contrario, il n'en est pas de même de la réalité de ce scellement.

Quelle en est la répercussion ? En ce siècle, malheureusement, peu de personnes sont dans le cas de figure de Corneille et de sa famille [Actes 10], pour recevoir, à l'instar des disciples du Christ, l'onction du Saint-Esprit. Il est nécessaire, à ce stade, d'expliciter mes propos.

Je ne fais point allusion aux personnes qui, au sein du peuple de Dieu, maîtrisent plusieurs langues, après avoir étudié pour cela mais à celles qui reçoivent ce don du Saint-Esprit et s'expriment dans de nouvelles langues inconnues, jusqu'alors [Actes 2 versets 1-18] ou en prophétisant, comme il est écrit dans [Actes 19 versets 1-7].

Je ne fais pas non plus allusion à ceux qui disent avoir le don de chasser les démons, mais qui, à l'instar de ce qui est décrit dans [Actes 19 versets 13-17] risquent, un jour ou l'autre, de se retrouver battus par l'un d'eux et de devoir fuir nus. Une des réalités que nous vivons en ce siècle, c'est que les dons spirituels, que donne le Saint-Esprit afin d'œuvrer puissamment pour le Seigneur, sont quasiment inexistants.

J'emploie volontairement le terme « quasiment inexistant » car il n'est pas improbable que l'un de vous ait reçu autrement le Saint-Esprit et acquis la capacité, comme Paul, de guérir les malades par un simple touché, de prophétiser [Actes 19 versets 11-12], [Actes 27 versets 9-44] ou encore de parler une nouvelle langue, comme Pierre et les disciples [Actes 2 versets 1-16], etc. Rien n'est impossible à Dieu!

Dans le cas contraire, j'invite tous les autres qui souhaitent recevoir des dons spirituels, à venir avec moi, faire cette promenade biblique qui, à mon sens, sera enrichissante.

Je vous laisse en juger par les versets qui émaillent ce livre et qui promettent que « les portes des écluses des cieux seront ouvertes et l'Esprit de Dieu viendra vivre en nous ».

Bien entendu, il y a des conditions à remplir pour cela, nous les découvrirons dans toutes les parties qui composent ce livre.

Pour continuer, je vous dirais que souvent, nous espérons une chose qui est déjà à nos côtés depuis fort longtemps, mais nous n'arrivons pas à l'étreindre car nous sommes aveuglés.

C'est ce qui se passe en ce siècle, au sein des religions chrétiennes qui, telle l'Église adventiste du septième jour, attendent avec espérance que le Saint Esprit puisse se répandre sur leurs membres d'église comme « la pluie de l'arrière-saison ». Cette espérance réside dans la promesse que le Seigneur a fait à son peuple par le biais du prophète Joël [Joël 2 versets 23], [Joël 3 versets 1-5].

Beaucoup d'enfants de Dieu soupirent après cette promesse, certains passent toute une vie en espérant vivre cette prophétie et finissent par descendre dans la tombe sans en avoir fait l'expérience. Malheureusement, tous ceux qui espèrent ainsi en elle, le font en vain.

Pourquoi ? Certes, cette réalité est manifeste dans le texte de [Actes 2 versets 1-4, 16-18], où nous découvrons la promesse de la venue du Saint Esprit, comme la pluie de l'arrière-saison, faite par le Seigneur à son peuple, par le biais du prophète Joël.

Cette prophétie s'est pleinement accomplie, en ce sens où Jésus nous a promis qu'une fois donné, le Saint-Esprit demeurera éternellement avec nous [Jean 14 versets 16-18].

Donc, il est déjà au sein du peuple de Dieu, toutefois, notre infidélité l'empêche de vivre en nous.

La raison de cet état de fait, c'est que le Saint-Esprit ne peut vivre dans ceux qui ne sont pas fidèles aux Saintes-Écritures, leurs péchés les séparant du Seigneur [Actes 5 verset 32], [Ésaïe 59 versets 1-2].

Ainsi, le Saint-Esprit est bien là et avec lui, les dons spirituels promis, telle la pluie de l'arrière-saison mais, il y a un hic, c'est que, quand il se déverse sur le peuple de Dieu, nos péchés font barrage, tel un parapluie qui empêche cette eau céleste et vivifiante d'arriver sur nous. Afin de changer les choses, il faut se détourner du mal et ne plus pratiquer les doctrines d'Homme au détriment de la parole de Dieu.

Il faut aussi résister au diable, tout en se soumettant à Dieu, c'est ainsi que la victoire nous sera donnée sur le démon et qu'il finira par fuir loin de nous [Jacques 4 versets 7-10].

Une fois ces bases mises en place, il nous faut faire une nouvelle alliance avec Jésus, par les liens du baptême. Nous retrouvons cette réalité dans [Actes 19 versets 1-7].

Nous voyons ici que ceux qui, tout en ayant été baptisés, n'avaient pas reçu le Saint-Esprit ont été rebaptisés. En fait, ce n'est qu'après avoir, entre autres, prié pour eux et imposé les mains, que le Saint-Esprit leur fut donné. Quand on vient d'être baptisé et qu'aucun don spirituel n'est reçu, c'est le symbole que le Seigneur ne l'a pas agréé et de ce fait, l'Esprit de Dieu ne peut être reçu. La raison, c'est que toutes les étapes du baptême n'ont pas été mises en place, nous retrouvons cette réalité dans le texte de [Actes 19 versets 1-7].

Le fait que le Saint-Esprit n'ait pas été donné, peut aussi signifier que, celui qui s'est fait baptiser, a pratiqué une iniquité lors de son baptême. Cet acte pouvant être le fait de confesser des doctrines d'Homme, ce faisant, il perd la bénédiction qui est attachée au baptême, celle de recevoir l'Esprit de Dieu.

Nous allons dans un premier temps découvrir, dans ce livre, les doctrines qui transgressent la parole de Dieu et qui font que ceux qui se baptisent, ne peuvent pas recevoir le Saint-Esprit.

Ces coutumes, mises en exergue, sont celles pratiquées par la religion adventiste du septième jour, ce livre étant destiné à sa réforme, nous les décrypterons donc, Bible en main, afin de parvenir à purifier son dogme de telles choses. Puis, dans un second temps, nous étudierons les sept étapes du baptême, permettant à la fois de recevoir le Saint-Esprit et au moins un don spirituel.

Comme vous le verrez, la réalité permettant d'avoir des dons spirituels, tient avant tout à l'obéissance portée à la parole de Dieu.

Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons les recevoir du Saint-Esprit.